

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260624-20260609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayre
et de l'Anille

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Une notion de territoire



Le territoire des VBA est situé à l'est de la Sarthe, en limite du département du Loir-et-Cher.

19
communes

415 km²
superficie

15 210*
habitants

*Population de référence recensement 2022 applicable pour 2025



Édito



Vous trouverez dans ce document très complet à la fois l'organisation et toutes les activités de la communauté de communes sur cette année 2025, dernière de la mandature 2020-2026.

Pour l'économie,

Nous continuons à accompagner les industriels, les commerçants et artisans. Dans le cadre du label "Territoire d'industrie", nous poursuivons ParcoursJob, la création d'un institut du Digital, la promotion de l'industrie locale à travers ses innovations et ses métiers. Pour mener à bien ces projets ambitieux, notre EPCI s'est doté d'un outil de travail novateur : le campus Innov&Co, opérationnel en septembre 2026 et principale réalisation de la mandature.

Santé,

La Communauté de Communes a fait de nombreux travaux sur les maisons de santé pluridisciplinaires, ce qui a permis l'arrivée de deux jeunes médecins à Vibraye et de deux chirurgiens dentistes à Saint-Calais.

Tourisme,

L'aménagement de la base de loisirs à Lavaré se poursuit, les travaux du Musée de la Musique Mécanique à Dollon sont terminés et nous travaillons sur les chemins de randonnées.

Social,

La Convention Territoriale Globale continue de se mettre en place.

Pour information, l'expertise de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2019-2025 n'a pas révélé de lacunes importantes sur notre fonctionnement, juste quelques préconisations.

Sincères remerciements à nos agents administratifs et techniques pour la réalisation de ce document ainsi qu'à l'ensemble des élus communautaires pour leur aide et disponibilité.

Bonne lecture à toutes et tous

Michel Leroy, Président

Sommaire

06 • Santé

Une CPTS nouvellement créée
Charte Territoriale des Aînés et des Aidants
Journée sénior de la route Siel Bleu
Journée des SIMS
Web-série promotion santé

09 • Tourisme & Culture

Un soutien au travail et à la valorisation des musées
Bilan 2025 - base de loisirs communautaire à Lavaré
Du nouveau sur les chemins de randonnées

16 • Politique de service

Adhésion de la CCVBA aux syndicats
Le partenariat ABOI
Les travaux de voirie

19 • Petite enfance et Action Sociale

La Convention Territoriale Globale
Le Relais Petite Enfance
La valorisation du métier d'assistante maternelle
Le multiaccueil Le Jardin des Sens
Le lieu d'accueil enfants parents zig-zag

27 • Accompagnement des écoles

Le RASED
Le transport collectif des enfants
L'informatique des écoles

28 • Développement économique, soutien à l'emploi

Les chiffres clés du territoire
Territoire d'industrie des 3 Rivières
Porteurs de projets accompagnés Réseau Initiative Sarthe
L'Office Cowork
Le Flore Habitat
Les travaux du campus Innov'&Co

35 • Aménagement du territoire

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et DIA
Schéma de Cohérence Territoriale - AEC
Habitat : politique de logement et du cadre de vie
Mobilité

41 • Technique

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif
La fourrière animale
Liste des principaux travaux menés par la collectivité

43 • Moyens techniques et financiers

Effectif de la collectivité
Mouvement de personnel
Evolutions RH en 2025
Contrôle de la Chambre régionale des comptes
Fiscalité 2025
Les Taxes
Recettes et dépenses de fonctionnement 2025
L'investissement 2025

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Anille Braye Loir Bilurien (CPTS ABLB)

Les acteurs de santé de la CPTS ABLB se coordonnent pour améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des usagers tout en favorisant une amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé des territoires.

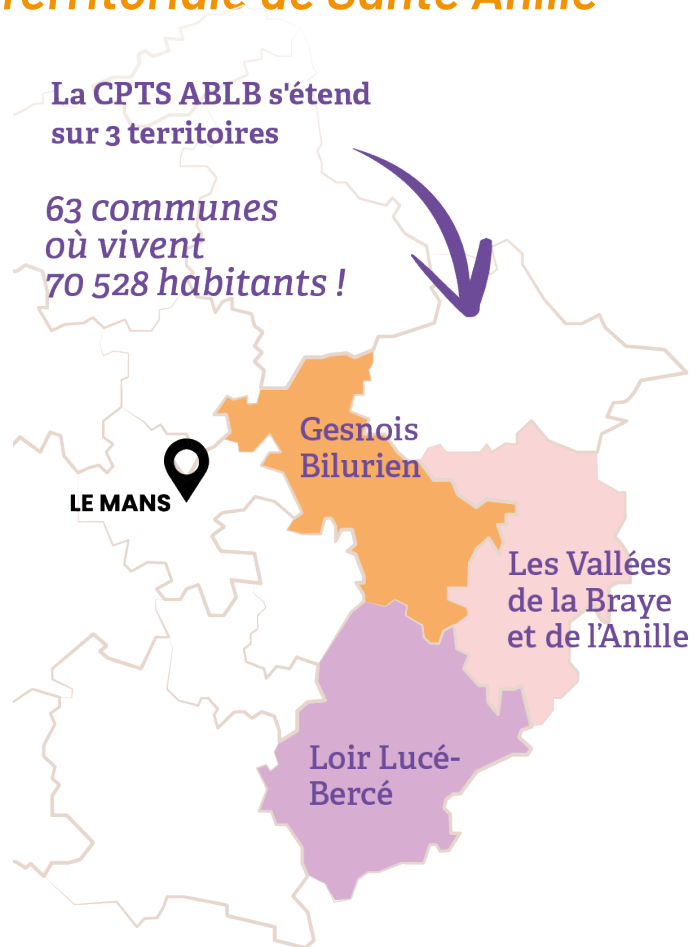
Le projet de santé

Le projet de santé de la CPTS a été construit par les professionnels de santé du territoire pour mieux répondre aux enjeux et attentes des acteurs de la santé. Il a été validé par l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire (ARS) en avril 2025.

4 missions socles

- Accès aux soins
- Parcours du patient
- Actions territoriales de prévention
- Gestion de crise

La CCVBA a été associée à la construction du projet de santé dans le cadre de groupes de travail composés de professionnels et d'acteurs de santé. Le projet de santé ayant été validé, la CCVBA était conviée à la signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel, ainsi que pour le lancement des nouveaux groupes de travail dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues. Ces avancées ont permis de poser des bases solides pour le développement de notre dynamique territoriale.



Signature de la création de la CPTS ABLB le 16 octobre 2025

De gauche à droite : Stephan Domingo (Directeur de la Délégation territoriale de la Sarthe ARS Pays de la Loire), Anthony CARREIRA (co-président de la CPTS ABLB et pédicure podologue à Vibraye), Justine FORGEARD (secrétaire de la CPTS ABLB et sage-femme à Saint-Calais), Pascal Rochois (Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe).

La charte territoriale des Aînés & Contrat Aidant

Dans le cadre du forum « Des clés pour bien vieillir » piloté par la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et coordonné par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA), des partenaires* étaient présents sur les marchés de Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye afin de rencontrer et répondre aux différentes questions et besoins de la population.

L'objectif est de faciliter l'accès à l'information et aux services pour la population en lien avec le parcours proche aidant, afin de mieux accompagner les personnes âgées et leurs aidants dans leurs démarches. Une occasion unique pour les seniors de rencontrer les acteurs du territoire et d'obtenir des informations personnalisées.



Partenaires lors des permanences marchés :

*ASEPT, Génération Mouvement, CRT Fondation Georges COULON, PFR CAP'AIDANTS, France Alzheimer, Département Sarthe Autonomie, CICAT, ADMR, SIEL BLEU, RESO'AP, CPAM de la Sarthe...



Séniors de la Route

Le 17 juin 2025 a eu lieu, à la salle polyvalente de Montaillé, l'atelier intitulé « Seniors de la Route », organisé par Siel Bleu, une association qui donne la possibilité à chacun, d'améliorer sa santé et son bien-être tout au long de sa vie.

Cette action s'inscrit dans le cadre du deuxième Contrat Local de Santé (CLS) des VBA 2024-2027, ainsi que dans la Charte des Aînés de la MSA.

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instance de coordination des financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie, a également été partie prenante du projet.



Dédié aux aînés, ce temps visait à mieux connaître les évolutions des usages de la route, mais aussi à conserver de bonnes aptitudes à la conduite. Cette journée s'est découpée en plusieurs activités : séance de code, parcours en voiture (boîte manuelle et automatique) ou encore quizz, animée par l'auto-école CFCV de Vibraye. À cela s'est ajoutée l'intervention des Opticiens Mobiles, qui sont venus apporter leur expertise sur l'importance de la vue dans le cadre de la conduite, en proposant un test sur place. L'atelier s'est clôturé par un pot de l'amitié.

Semaine d'information sur la santé mentale (SISM)

Chaque année a lieu partout en France, au même moment, les SISM. Un thème national est proposé afin de permettre aux associations, citoyens, usagers, professionnels et grand public de se mobiliser et d'organiser des actions d'information et de réflexion dans toute la France. Les SISM constituent un temps fort pour aborder la santé mentale autrement : elles favorisent le partage d'expériences, encouragent les rencontres entre professionnels de terrain, permettent d'identifier et d'échanger autour des besoins et suscitent l'envie de coopérer. Pour cette 36ème édition, le thème retenu est « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ».

Cette année, notre participation s'articule autour d'une journée intitulée "Du cerveau au cœur, viens ! On crée du lien." Cette journée se décline en trois temps forts : marche animée, temps d'animations & informations, café éphémère pour créer du lien suivi d'une rencontre intergénérationnelle

*Partenaires :

BUS des AIDANTS, PFR CAP'AIDANTS, ABOI, Génération Mouvement Loir en Vallée, UNAFAM, DIVADOM/EHPAD La Chapelle Gauguain Fondation ANAIS, CCVBA.



L'accès aux soins, qu'il soit physique, mental ou social est un enjeu capital

**En Vallées de la
Braye et de l'Anille,
ON SOIGNE et
ON RECRUTE !**



Justine Sage-femme
Amélie Infirmière
Anthony Pédicure-Podologue
Maxime Chirurgien-dentiste
Théophile Docteur
Guillaume Chirurgien-dentiste



Ici, des vidéos de praticiens passionnés qui incarnent l'avenir.



REJOIGNEZ-NOUS !



Afin de valoriser l'offre de soins locale et de renforcer l'attractivité du territoire, la CCVBA a lancé une campagne de communication d'envergure : capsules vidéo, interviews diffusées à la télévision, articles de presse... Autant d'initiatives menées en partenariat avec la CPTS ABLB, le Centre Hospitalier de Saint-Calais labellisé Hôpital de proximité et une maison de santé pour faire connaître les atouts du territoire et de ses professionnels.

LA CCVBA a choisi de mettre en lumière plusieurs métiers de la santé, qu'ils soient exercés en milieu hospitalier ou en libéral : sage-

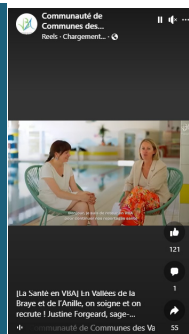
femme, pédicure-podologue, chirurgiens-dentistes, médecin ou encore infirmier de nuit. L'objectif est clair : susciter l'intérêt des étudiants et professionnels de santé et les encourager à rejoindre le territoire où « la qualité de vie rencontre la qualité de soins ».

Une campagne de communication impactante

Réseaux sociaux

Diffusion des posts sur Facebook, LinkedIn, dont 1 boost de 50€ pour une diffusion plus large et relais sur Instagram

59 416
C'est le nombre de vues
209 c'est le nombre d'interaction
(chiffres relevés au 23/12/2025)



Vidéos

Un format de vidéos plus long que celle des chefs d'entreprise : un peu plus de 3 minutes.
Une immersion totale dans la profession et un témoignage de chaque praticien dans un environnement "nature" ou "loisirs" dans le but de montrer que l'on peut s'épanouir et vivre de sa profession en VBA.

Presse

Une annonce presse dans le Petit Sarthois en octobre

(journal gratuit, distribué dans toute la Sarthe)

LmTV



Un passage sur LmTV dans l'émission "Plus Belle Ma Sarthe" avec Mme Lelong, Vice-présidente à la Santé, Anthony Carreira, professionnel de santé ayant participé au projet vidéo et Thierry Magrez, animateur santé à la VBA le 4/11/2025.

Passage d'infographies, plusieurs fois par jour.



Echanges

1 soirée de présentation du projet
1 soirée découverte des vidéos en avant-première le 4/09/2025 dans le but de fédérer et rassembler les professionnels.

Local

Diffusion des vidéos au Comice Agricole d'Ecorpain

Un soutien au travail et à la valorisation des musées du territoire

LE MUSÉE DE LA PAIX

Le Musée de la Paix, situé à Semur-en-Vallon, constitue un symbole important de la mémoire collective des conflits du XX^e siècle. La Communauté de communes soutient ses actions en lui attribuant une subvention annuelle de 2 100 €. **En 2025, cette aide a permis de financer le transport de deux classes de CM1-CM2, des écoles de Vibraye et de Lavaré, afin de leur permettre de participer à une journée de mémoire à Meaux et à l'Arc de Triomphe.**

Les principales actions du Musée de la Paix sur 2025 :

- Du 8 au 10 mai 2025, l'association a orchestré une reconstitution historique d'un camp américain dans les jardins du Prieuré de Lavaré en fournissant des **dioramas*** présentant des maquettes d'avions anglo-américains et de l'axe et en organisant une conférence sur l'action de la 2^e Division Blindée.

**désignent une reconstitution en trois dimensions d'une scène, souvent à petite échelle, pour représenter un événement de façon réaliste*

- Le 28 septembre 2025 : conférence sur le thème de l'aviation alliée et ennemie dans la salle de Semur-en-Vallon, exposition et **dioramas*** sur ce même thème.
- Les 18 et 19 octobre 2025, prêt d'objets et de documents en rapport avec l'époque pour la reconstitution de la libération des 80 ans de la guerre 39-45 à Vibraye.
- Du 9 au 11 novembre 2025, au Prieuré de Lavaré, une exposition a été consacrée à la Grande Guerre (14/18). Des documents et objets de la vie quotidienne, tenues, affiches ont rappelé les conditions de vie des poilus dans les tranchées.



LE MUSÉE DE LA MUSIQUE MÉCANIQUE

A Dollon, le Musée de la Musique Mécanique recèle de trésors mécaniques dans un univers unique : boîte à musique, pianos mécaniques, orgues de barbaries. En 2025, le musée a ouvert 250 jours dans l'année, tous les jours au mois de juillet et août grâce à la présence de 2 salariés et 4 bénévoles. On note une augmentation de ses recettes de 5 266€ vis-à-vis de 2024 pour la vente des billets d'entrée au musée. La communauté de communes a octroyé une subvention de 6 000€ pour soutenir son développement et ses actions.



Tourisme & Culture

Plusieurs nouvelles animations ont été mises en place sur cette année 2025 :

- 6 ateliers MAM et assistantes maternelles et un accueil total de 180 enfants
- Présence au salon de la science à l'Abbaye de l'Épau (stand et exposition). Un atelier autour de la création d'un air de musique a été proposé aux enfants (110 personnes pour les ateliers et 300 personnes estimées pour le stand)
- Participation à une exposition sur l'histoire de la radio au HUB/Palais des Congrès de Louviers (Eure), dans le cadre des journées vintage de Louviers
- Tournage d'un clip pour le groupe Marchmallow.
- Accueil rallye voiture sur une journée. 8 groupes de 20 personnes.
- Participation à la nuit des musées samedi 17 mai.
- Participation aux journées du patrimoine, tarif réduit



Atelier pédagogique

Fin Inventaire réalisé d'avril à octobre 2025 :

Cette opération a représenté un volume de travail de 43 heures par mois sur deux mois (relecture et mise en page des fiches, le suivi étant assuré par la collectivité). Le projet a bénéficié d'un cofinancement incluant la création d'un emploi, soutenu par le Département de la Sarthe, Musiques Magiques et la CCVBA qui a participé à hauteur de 1 200 €. À ce jour, l'inventaire est entièrement finalisé et a été enregistré sur deux disques durs, l'un conservé par la Communauté de communes et l'autre par le Département. Enfin, l'édition des 700 fiches a été réalisée, classée et sont désormais conservées au musée. Le premier livret a été vendu à 110 exemplaires fin 2025.



LE MUSÉOTRAIN À SEMUR-EN-VALLON



L'association CCFSV (Compagnie du Chemin de Fer de Semur-en-Vallon) a créé avec l'aide de financements publics un Muséeotrain de 800 m² de grande qualité professionnelle à travers une scénographie immersive et interactive.

En 2025, le site a accueilli 7 702 visiteurs sur 113 jours d'ouverture, dont une centaine de groupes ce qui représente une affluence importante au regard de la fréquentation annuelle d'autres musées ou châteaux de la Sarthe. L'accueil visiteurs a dû être professionnalisé par le recours à des saisonniers et à la mise en place d'emplois permanents pour une meilleure gestion du site (5 salariés). Le bénévolat représente également une part très importante de travail estimé à 10 350 heures et 39 bénévoles actifs !

En 5 ans, les recettes du musée ont augmenté de 10,6%, et s'élèvent à 74 125€ contre 30 892€ en 2021.

C'est pourquoi une convention quadripartite entre le Département de la Sarthe, la CCVBA, la mairie de Semur-en-Vallon et l'Association a vu le jour en 2024, et dont les objectifs, en contrepartie de subventions allouées, sont de soutenir les activités et notamment la qualité des prestations offertes au public, le développement d'une activité pédagogique pour les jeunes publics ainsi que la promotion du musée. En effet, la collectivité soutient pleinement le musée qui est un lieu de mémoire industrielle et ferroviaire et lui a octroyé pour l'année 2025, une subvention de 6 000€.

Bilan 2025 pour la base de loisirs communautaire



ORGANISATION D'UNE FETE D'OUVERTURE DE LA SAISON

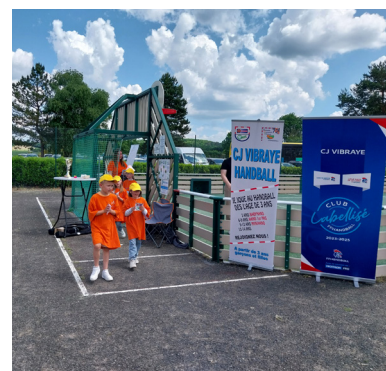
Afin de promouvoir les nouveaux équipements installés sur la base de loisirs grâce aux subventions départementales et régionales, mais aussi de communiquer sur l'attractivité et le potentiel de la base de loisirs, une fête d'ouverture de la saison a été organisée.

Celle-ci avait pour vocation de proposer des ateliers animés par des associations sportives (l'ABOI, le club de roller de Conneré, le handball de Vibraye, la Fédération de Pêche 72) qui étaient gratuits et ouverts à tous.

Les centres de loisirs de Lavaré, Vibraye, Dollon, Saint-Calais ainsi que de nombreuses structures accueillant du public en situation de handicap, des assistantes maternelles et familles se sont rendus à la base de loisirs pour l'occasion et ont pu profiter des diverses animations.

Les élus de la Région, du Département et du territoire ont été conviés pour une visite du site et découverte des nouveaux aménagements : mobilier, cheminement PMR, disc-golf, mini-golf.

Cette journée où le temps fut au rendez-vous a connu un beau succès et a permis de mettre en valeur le site.



7 ateliers

encadrés par les associations :

Tir à l'arc, nautique, course d'orientation, VTT, roller, handball, pêche



5 ateliers

à faire en autonomie avec prêt de matériel : disc-golf, mini-golf, ping-pong, pétanque, rosalie

1 départ de randonnée

avec l'association des randonneurs de Vibraye



2 ateliers animés par le Relais Petite Enfance

- Lecture contée à destination des assistantes maternelles le matin avec la bibliothèque de Dollon
- Atelier motricité à destination des familles le soir

ACCUEIL DES SCOLAIRES À LA BASE DE LOISIRS



Depuis 2024, la communauté de communes a noué un partenariat avec l'Anille Braye Omnisport Intercommunal -l'ABOI- afin d'assurer une continuité des activités sportives à la fois proposées aux écoles et aux centres de loisirs suite au départ de l'éducateur sportif en novembre 2023. Les activités sportives à destination des écoles se sont déroulées de février à juin.

11 écoles
accueillies

9 VBA
2 hors VBA

294 élèves
encadrés
soit
16 classes



7 cycles
d'activités
sportives

disc-golf, vélo, orientation,
pétanque, canoë, soft-tir-à
-l'arc, engins roulants



Le bilan de ces activités proposées dans le cadre du projet pédagogique est très positif. Les cycles mis en place répondent pleinement aux attentes des enseignants, tant sur le plan pédagogique que sur celui de l'organisation. Les enfants prennent plaisir à se déplacer sur la base pour participer aux ateliers.

ACCUEIL DES CENTRES DE LOISIRS



4 centres de
loisirs &
5 groupes
extérieurs

18 séances de
2h heures
d'activités
sportives

2 880€

c'est le montant fac-
turé aux centres de
loisirs
Rappel : 160€ la
séance de 2h

Les recettes ont
doublé entre
2024 et 2025
(1120€ en 2024)

Les centres de loisirs ont réservé davantage d'activités sportives encadrées qu'en 2024. Cela résulte de l'envoi du mailing auprès d'une soixantaine de structures en décembre/janvier et grâce à la réactivité des réponses apportées lors de leur réservation.

Les activités proposés correspondent aux attentes des centres de loisirs et l'ABOI a su adapter les activités suite à la fermeture de la baignade par l'ARS.



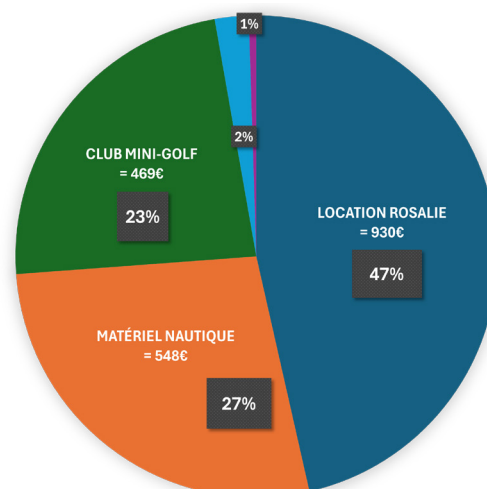
Du matériel pour deux nouvelles activités a été proposé à la location : club pour mini-golf (2,50€ l'heure) et disc-golf (3,50€ l'heure).

L'agent saisonnier de la base de loisirs était en charge de louer différents équipements : pédalo, canoë, kayak, paddle, planche à voile, vélo, rosalie, trottinette, roller, skateboard, club mini-golf, disc-golf.

On constate une baisse du chiffre d'affaires des locations de matériels de loisirs de 36% entre 2024 et 2025. Celle-ci peut s'expliquer par une réduction de l'amplitude horaire d'ouverture du bureau d'accueil, et également par la fermeture de la baignade en cours de saison, qui a pu engendrer moins de fréquentation sur le site. Seule la location de canoë était autorisée.

La communauté de communes a acquis deux nouvelles rosalies et a également procédé à l'achat de celles qui étaient jusqu'alors en location. On constate par ailleurs que cette activité représente le poste ayant généré 47 % des recettes. Cette performance s'explique notamment par l'augmentation du nombre de rosalies proposées à la location. Par ailleurs, la nouvelle activité de mini-golf a enregistré des résultats très encourageants pour une première année, avec des recettes presque équivalentes à celles issues de la location de matériel nautique.

Répartition des recettes (location matériel hors centres de loisirs)



AGENTS SAISONNIERS



Un gestionnaire a été recruté pour assurer le service des locations de matériel de loisirs en basse saison les après-midis (14 mai au 30 juin puis du 1er au 12 septembre) les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. Sur la période de juillet-août, ce service était ouvert tous les après-midis sauf le jeudi. L'amplitude horaire a donc été réduite vis-à-vis de l'année 2024 puisque la location était possible seulement les après-midis. Un BNSSA a été recruté pour effectuer la surveillance de la baignade sur juillet août. Cependant celle-ci a été écourtée dû à la présence des cyanobactéries qui a entraîné la fermeture de la baignade par l'ARS mi-juillet.

BILAN CAMPING 2025



*116 touristes
accueillis*

*105 adultes & 11 enfants
soit*

221 nuitées

6 centres de loisirs

*117 enfants
18 animateurs
703 nuitées*

*47,5% des réserva-
tions sur place ou
par téléphone*

*52,50% des
réservations en ligne*

Offre aux touristes

En 2025, la collectivité a souhaité rendre le camping «autonome». Ainsi les vacanciers étaient incités à réserver directement leur emplacement en ligne via le site internet de la base de loisirs. Ils recevaient un code leur permettant d'accéder au camping à leur convenance. Un agent de la communauté de communes gérât les appels téléphoniques et prenait les réservations si les personnes rencontraient des difficultés à réserver.

Cependant ce système avait ses limites, puisque le camping de la base de loisirs est aussi «un point d'étape» et les touristes souhaitaient parfois s'installer immédiatement. Sur place, le gestionnaire des locations a repris la mission début août.

Entre 2024 et 2025, on observe une baisse de fréquentation et de ce fait des recettes de l'ordre de -28% de la part des touristes au camping. Cela peut s'expliquer en partie par la présence des gens du voyage en juin sur 2 semaines (-592€ et une perte de réservation de 454€) mais aussi par la fermeture de la baignade.

Offre centres de loisirs

En 2025, la collectivité a procédé à une simplification de ses tarifs pour les groupes de loisirs : 5€ par jour par personne. On note une évolution de plus de 100% des recettes camping de la part des centres de loisirs et une augmentation vis-à-vis de 2023 (dû au mailing et à la réactivité des réponses). Le centre de loisirs d'Illiers- Combray a aussi contribué à cette hausse puisqu'ils ont séjourné 4 semaines au camping.

Quelques Chiffres

*4 932€ de recettes camping de la part des ALSH
2 264€ de recettes camping de la part des particuliers.*

2025, aménagement et valorisation des chemins de randonnée

INSTALLATION DES ABRIS

Tout au long de l'année 2025, la commission "Chemins de randonnée" composée d'élus et de référents en la matière s'est réunie au sujet de la mise en avant des circuits pédestres sur le territoire.

Le projet de refonte des panneaux des chemins de randonnée a été déléguée au Perche Sarthois et sera concrétisé en 2027.

Dans le cadre des subventions octroyées par la Région pour les investissements touristiques, des tables et abris ont été allouées aux communes qui le souhaitent.

Sur 2025, 4 abris de 2m52 x 3m79 ont été installés sur les communes suivantes :

- Conflans-sur-Anille sur le circuit de la photographie
- Montailly sur le circuit 'Dans l'oeil de la Fontaine Saint-Jean'
- La Chapelle-Huon sur le circuit de la Redonne
- Vibraye sur le Circuit du Père By



Les communes concernées ont dû établir une déclaration préalable auprès de la préfecture pour ensuite prévoir une installation des abris au printemps 2025.

PLAN DE TERRITOIRE & 13 CHEMINS DE RANDONNÉE

Le plan de territoire à vocation touristique a été conçu et réalisé en étroite collaboration avec les référents de la commission « chemins de randonnée » ainsi qu'avec l'ensemble des mairies du territoire qui ont vérifié et donné de nouvelles informations.

À vocation touristique, celui-ci a pour objectif de faire découvrir 13 itinéraires de randonnée dits « de qualité » et le parcours du GR235 : *Sentier de Grande Randonnée* répertorié sur le guide national des chemins pédestres qui permet de relier les Châteaux de la Loire au Mont-Saint-Michel en traversant le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille. Au verso, il est présentée une carte détaillée de la communauté de communes et ses principaux partenaires touristiques : hébergements (chambres d'hôte, gîtes, campings), points de restauration, châteaux, musées, Petite Cité de Caractère, base de loisirs, équipements sportifs...



Ce plan a été finalisé en décembre 2025 et les exemplaires seront distribués courant février 2026 dans les mairies, centres culturels, bibliothèques, boulangeries, restaurants, chez les hébergeurs... Ils seront donnés avec des chevalets de comptoir afin qu'ils soient positionnés facilement et mis en valeur. Cela représente 52 points de distribution sur tout le territoire.

Adhésion et contribution financière de la CCVBA aux syndicats

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a transféré à des organismes compétents certaines de ses compétences et de ce fait adhère à plusieurs syndicats.



Le **SYVALORM** (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères) est chargé de la collecte, du tri, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers sur la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, et sur plusieurs autres communes situées en Sarthe et Loir-et-Cher. Il œuvre également à la réduction des déchets et à la sensibilisation au

recyclage.

Contribution VBA
1 664 984 €

Contribution VBA
260 000 €

Le **Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille (Ecole de Musique Intercommunale)** propose un enseignement artistique et culturel à l'échelle du territoire des VBA. Il est composé de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (représentée par 8 élus titulaires et 3 élus suppléants) et de la commune de Grézy-sur-Roc.



Le **Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois** a pour principales missions le développement touristique et l'aménagement des territoires qu'il regroupe ainsi que la valorisation du patrimoine architectural et paysager. Le Perche Sarthois rassemble plusieurs communes situées à l'Est

de la Sarthe dont celles de la Communauté de Communes des VBA où des actions en faveur du développement touristiques sont menées.

Contribution VBA
48 757,50 €

Contribution VBA
18 468,74 €

Le **Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois** porte le **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)**, document stratégique chargé de définir les grandes orientations d'aménagement, de développement économique, d'habitat, de mobilité et de préservation de l'environnement à l'échelle du territoire. La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille y contribue en travaillant conjointement avec le Perche Sarthois.



Le **Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye** regroupe plusieurs collectivités territoriales : Les Vallées de la Braye et de l'Anille, Loir-Lucé-Bercé, Le Gesnois Bilurien, Pays de l'Huisne Sarthoise. Ce syndicat exerce principalement la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à l'échelle des bassins versants du Loir et de la Braye. Il intervient ainsi dans la prévention des inondations, l'entretien des rivières et la protection de la ressource en eau.

Contribution VBA
90 861,30 €

Contribution VBA
8 029,08 €

Le **Syndicat du Bassin versant de l'Huisne Sarthe** intervient sur 16 communes de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).



L'**Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe** intervient sur la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Contribution VBA
295,25 €

Contribution VBA
6 467,60 €

La Communauté de communes des VBA contribue au **syndicat Sarthe Numérique** en participant au financement et à la mise en œuvre des projets visant à améliorer la couverture numérique, l'accès au très haut débit et les services numériques sur son territoire.



Le partenariat avec l'Anille Braye Omnisports Intercommunal

La CCVBA a subventionné l'ABOI à hauteur de 33 000€ en 2025. Cette association est reconnue pour la qualité de ses interventions et de ses encadrements sportifs. Elle organise des anim'sports pendant les vacances scolaires, des stages sportifs utilisant des équipements intercommunaux et communaux. Elle gère également des utilisations du stade d'athlétisme intercommunal "Armel Blanchard" situé à Saint-Calais.



La collectivité a noué aussi un partenariat avec l'ABOI afin d'animer des activités sportives sur la base de loisirs communautaire à Lavaré au profit des écoles du territoire.

Prise en charge par la CCVBA des navettes dans le cadre des anim'sports

*1308 inscriptions
56 jours d'activités sur l'ensemble des périodes de vacances*



*le système de navette =
Le pari gagnant*

*49% des enfants se sont rendus aux anim'sports en navette.
Ce sont 5 976 kms parcourus, 129h de conduite pour les salariés de l'ABOI !*



Les stages sportifs

103 personnes sont venues effectuer un stage de 8 jours sur le territoire, preuve que nos structures, nos compétences, notre savoir-faire et nos services séduisent.



Les clubs accueillis :

- L'entente sportive Segré Haut-Anjou athlétisme (stage jeune)
- Le Comité Départemental du Triathlon 72 (stage jeune)

Les travaux de voirie

Sur l'année 2025, les élus ont fait le choix de réaliser des travaux de voirie sur les communes situées au Nord de la route départementale. Ce choix permet d'avoir un budget annuel plus conséquent et de réaliser des travaux plus aboutis et des routes complètes dans chaque commune.

L'année suivante, les travaux seront réalisés sur les communes situées au sud de la route départementale.

LAVARÉ

VC204 : Reprofilage
VC127 : Purge de chaussée + Béton de tranchée + couche accrochage + Curage de fossé
VC102 : Purge de chaussée + Reprofilage

VIBRAYE

VC403 : Curage et purge de fossés
VC123 : PATA+ reprofilage + Engravure de chaussée
VC205 : PATA + Rechargement GNT

BERFAY

VC101 : PATA + Reprofilage

VALENNES

VC430 + VC436 : Sciage de chaussée + Tuyau béton + béton de tranchée + Curage de fossé + Reprofilage
VC8 : Délimitation d'accotement + Curage de Fossé
VC141, VC4 : Curage de fossé

CONFLANS-SUR-ANILLE

VC115, VC111, VC117: enduit

RAHAY

VC 407 : poutre de rive, PATA, reprofilage

DOLLON

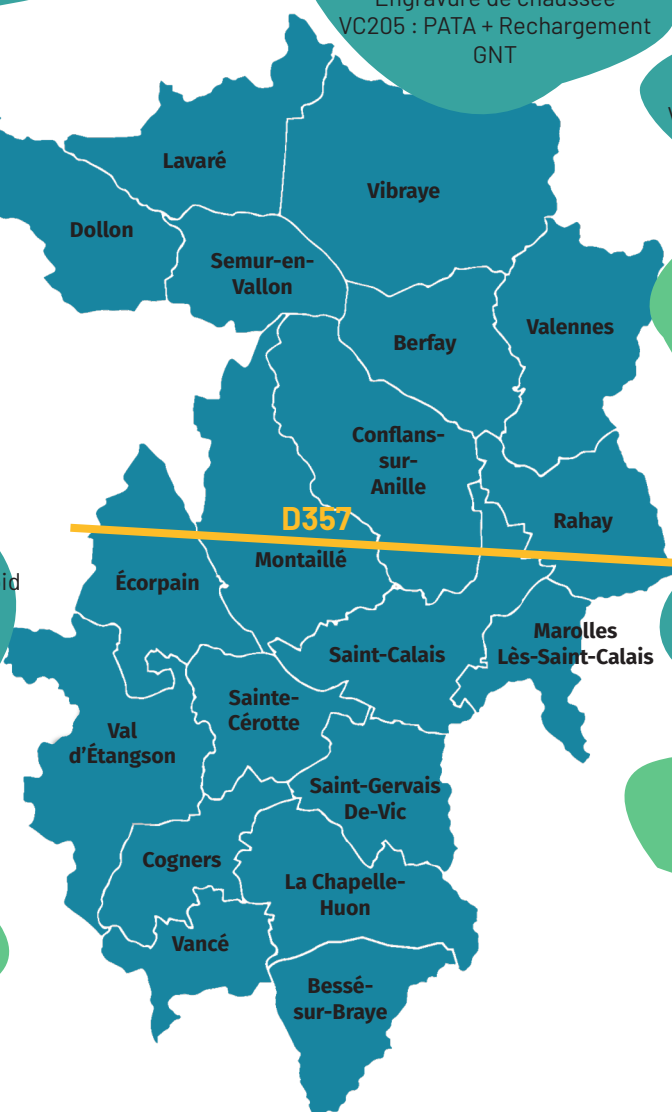
VC107 : Sciage de chaussée + Tuyau béton + béton de tranchée + Reprofilage
VC116 : Engravure de chaussée + Enrobé à froid
VC232, VC137 partie 1 : Reprofilage
VC137 partie 2 : Délimitation d'accotement + Engravure de chaussée + Enrobé à froid

SEMUR-EN-VALLON

VC109 : Engravure + Enrobé à froid
VC119 : Enduit + Engravure + Enrobé à froid
VC123 : Délimitation d'accotement + Curage de fossé
VC403 : Sciage de chaussée + Poutre de rive + PATA+ reprofilage

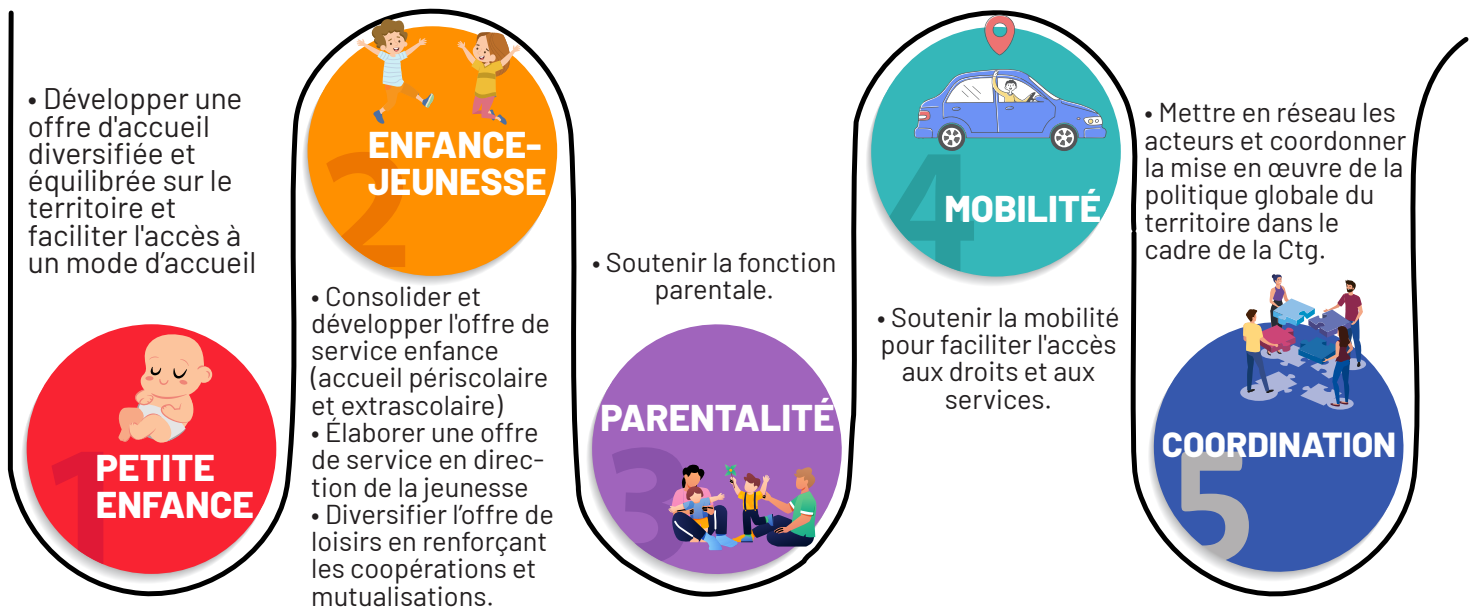
MONTAILLÉ

VC121 – VC420 : Enduit
VC120 : Reprofilage



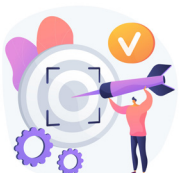
“ La Convention territoriale globale : Cultiver la cohésion et dynamiser le territoire ensemble ”

Le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale (Ctg) qui s'est tenu le 13 novembre 2025, a dressé un bilan à mi-parcours des actions menées depuis le lancement de la démarche Ctg et sur l'année 2025. Signée pour 2023-2027, avec 9 communes du territoire, la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (Caf 72) et la Mutualité sociale agricole (MSA), la démarche renforce la cohésion sociale en répondant aux besoins des familles et améliorant l'accès aux services. Les 5 orientations stratégiques visent à :



Quelques réalisations sur 2025 :

- La prise en charge du transport pour faciliter l'accès aux services d'accueil de loisirs communaux et associatifs sur la CCVBA et aux équipements communautaires,
- Une nouvelle édition de la « Semaine Nationale de la Petite Enfance »
- Le développement des liens intergénérationnels,
- La mise en place de réseaux de partenariats avec les **Conseillers numériques** et France services.



Focus sur :

Dès janvier 2025, **création d'un Service public de la Petite Enfance**. Issu de la loi du 18/12/2023 sur le plein emploi qui crée une Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargée de recenser les besoins, informer les familles et planifier les modes d'accueil.

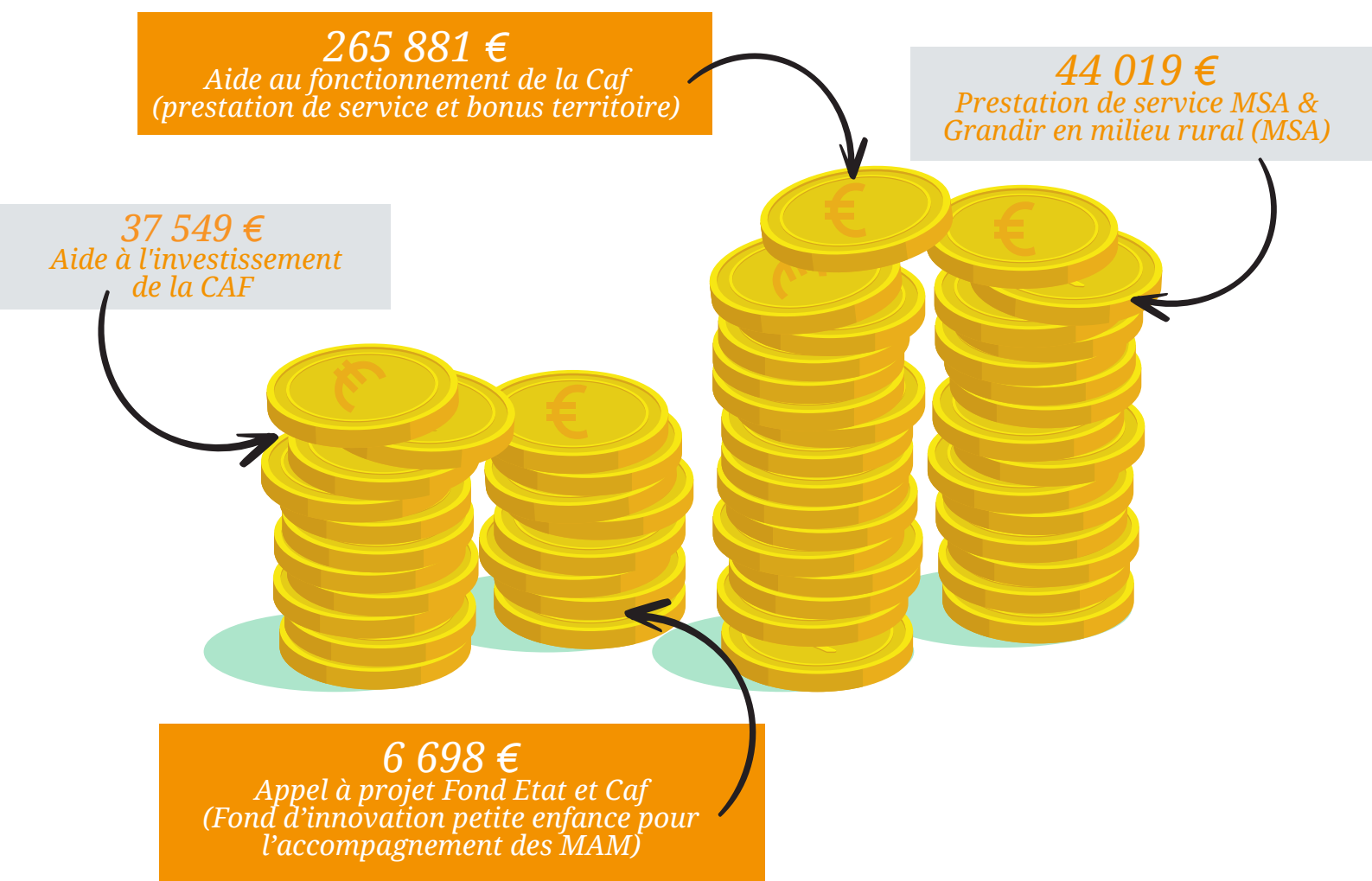
Interconnaissance et groupes de projets

La CCVBA, au travers des **missions santé et petite enfance-action sociale**, a convié en 2025, différents acteurs de la santé, de l'enseignement, de l'enfance-jeunesse et conseillers numériques du territoire, autour **des enjeux de la pratique des écrans**. Cette rencontre avait pour objectifs :

- L'interconnaissance des différents acteurs du territoire
- Partage des besoins et problématiques autour des usages des écrans
- Accompagner le renforcement des compétences psycho-sociales; un levier à la prévention des écrans.

Des groupes de travail et projets se sont constitués depuis et se mettent en œuvre sur 2026, notamment une sensibilisation des professionnels enfance et équipe enseignante aux compétences psycho-sociales avec l'école P.BERT, en partenariat avec Promotion Santé.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (Caf 72) et la Mutualité sociale agricole (MSA), des partenaires indispensables pour le fonctionnement des services aux familles.



Pour 2025, ce sont près de **354 147 € de subventions allouées** par la Caf (272 579 € de fonctionnement et 37 549 € d'investissement), l'Etat et la MSA pour soutenir les services aux familles de la CCVBA, soit 69 % pour le fonctionnement et 50 % pour l'investissement.

Le Relais Petite Enfance : au service des familles et des professionnels



Le Relais Petite Enfance itinérant de la CCVBA est un service gratuit d'information, d'échanges, d'accompagnement et d'écoute. Il s'adresse aux **futurs parents, parents, aux assistants maternels et gardes à domicile** du territoire, ainsi qu'aux jeunes enfants accueillis.

Zoom sur :

Le Relais Petite Enfance a renforcé en 2025 son action de proximité auprès des professionnel(le)s notamment avec la mise en place d'un 5ème lieu d'atelier Jeux et Rencontres à Dollon. Un nouvel atelier qui a rapidement trouvé sa place auprès des professionnel(le)s (9 Assistants maternels et 28 enfants accueillis à Dollon sur l'année).

Avec le souci d'aller vers la population, le Relais Petite Enfance a également en 2025, proposé des permanences exceptionnelles dans les locaux de l'hôpital de Saint-Calais et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye en septembre 2025, pour s'adapter aux horaires du personnel soignant.

L'ÉVEIL SENSORIEL

L'éveil sensoriel fait référence au développement et à l'affinement des cinq sens. Dès le plus jeune âge, il permet aux enfants de percevoir, comprendre et interagir avec leur corps et leur environnement. Portés par l'animatrice, le sensoriel est au cœur des ateliers du Relais petite enfance. Des espaces « **Eveil des sens** » sont organisés 1 fois par mois sur chaque lieu d'atelier (ou trimestre pour les ateliers mensuels).



LA CAMPAGNE DE VALORISATION DU MÉTIER D'ASSISTANT(e) MATERNEL(Le)

Projet entamé en 2024 qui s'est poursuivi et concrétisé sur l'année 2025. 15 Assistantes maternelles du territoire ont participé à son élaboration dont 9 ont accepté de poser, pour mettre en lumière les compétences clefs de ce métier. 2026, verra la concrétisation de cette campagne de communication.



ASSISTANTE MATERNELLE

« Un métier à la Hauteur »



Et aussi :



- Poursuite des ateliers croisés avec le multiaccueil (8 en 2025)
- Poursuite du partenariat avec les médiathèques (3 ateliers avec Bessé-sur-Braye et 4 avec Vibraye).
- Renouvellement d'atelier intergénérationnel et construction d'un partenariat plus régulier avec les services de l'hôpital de Saint-Calais.
- 2 ateliers « Relaxation sonore » pour les professionnelles (9) lors de la Journée nationale des Assistantes maternelles
- Achat d'un véhicule dédié à l'itinérance du Relais : 21 990€ HT (dont 6 413€ subventionné par la Caf de la Sarthe)



Observatoire du territoire

105
naissances
domiciliées en
2024 (INSEE)



60 Assistantes maternelles en activité

sur le territoire, dont 6 Maisons d'Assistantes
maternelles (14 professionnelles). au 31/12/2025
source RPE



-12% sur l'année (68 assistantes maternelles au
01/01/2025 – source RPE)

Activité du relais petite enfance



106
Ateliers Jeux
& Rencontres

5
lieux d'atelier

31
Assistantes
maternelles
différentes

111
enfants
différents

229
contacts avec
les familles
(71 familles
différentes)

196 contacts
avec les assistantes
maternelles
(41 AM différentes)

83
rendez-vous

342
mails/appels

Le Multi-accueil le jardin des sens : un lieu d'éveil et d'épanouissement pour le jeune enfant



Focus sur :

Les premières journées pédagogiques communes pour le pôle petite enfance, misent en place en 2025 et réunissant les 8 agents des services (relais petite enfance et multi-accueil).

Au programme, l'appropriation de la **Charte Nationale d'accueil du jeune enfant** :

- La mise en œuvre des 10 articles de la Charte dans le projet pédagogique et un focus sur l'accompagnement de l'enfant et sa famille dans le collectif.
- L'aménagement des espaces de la Maison de la petite enfance
- Les projets à venir : élaboration de la Semaine nationale de la petite enfance 2026

Objectifs :

- Favoriser les échanges et la cohérence des services petite enfance.
- Améliorer les pratiques professionnelles et permettre aux équipes d'élaborer des outils concrets à mettre en place.



Zoom sur :

Le multi-accueil communautaire situé à la Maison de la petite enfance à Vibraye a organisé **plusieurs événements pour les familles** en 2025, dont une soirée de projection du documentaire « Tous dehors » lors d'une soirée d'échange parents-professionnels, une soirée d'atelier sensoriel parent-enfant, une journée porte ouverte et des soirées d'ateliers lors de la Semaine nationale de la petite enfance et les fêtes conviviales de l'été et de Noël.

Soucieuse de la qualité d'accueil, l'équipe propose tout au long de l'année, des sorties et favorise l'accès à l'extérieur (rénové en 2025 avec le soutien de la Caf pour offrir une nouvelle aire de jeux), qui est au cœur du projet pédagogique. Pour la seconde année, l'équipe a renouvelé les journées 100% à l'extérieur (3 journées), organisées avec le concours des services techniques communautaires.



Fête du multi-accueil été 2025



Fête du multi-accueil Noël 2025

Et aussi :

- Poursuite des **ateliers croisés** avec le Relais petite enfance (8 en 2025)
- Poursuite du **partenariat** avec la **bibliothèque** de Vibraye (8 en 2025)
- Mise en place d'ateliers **d'éveil musical** avec l'**Ecole de musique intercommunale** (3 séances)
- Mise en place d'un nouveau **partenariat avec l'EHPAD de Vibraye** (3 rencontres intergénérationnelles séances dont 2 avec la bibliothèque)
- Reprise des **temps passerelles** entre le multi-accueil et l'école maternelle pour accompagner les plus grands vers la scolarisation (1 temps de préparation équipe/enseignante de petite section et ATSEM et 3 temps partagés avec les enfants et certains parents au multi-accueil et à l'école).
- Intégration de la Directrice du Jardin des sens au réseau Départemental des EAJE sarthois.
- **Travaux de rénovation** du bâtiment de la Maison de la petite enfance : remplacement du système de chauffage, installation d'un nouveau store et de film solaire, remplacement de l'aire de jeu et du sol pour un total de 39 504 € HT (dont 30 973 € subventionné par la Caf de la Sarthe).



Temps d'échange et de partage avec l'EHPAD à la bibliothèque de Vibraye



Ateliers d'éveil musical avec l'école de musique intercommunale



Temps passerelle vers l'école maternelle



43 enfants
accueillis

6 Agents (au
31/12/2025)
6 Stagiaires
accueillis sur
l'année

21 jours de
formation
au total sur
2025
répartis sur
5 agents

10
temps proposés
aux familles

Le Lieu d'accueil enfants parents : un lieu de rencontre d'échanges et de vivre ensemble



Pour étayer l'offre aux familles, la Communauté de communes a mis en œuvre en 2022 un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) – Espace Zig-zag à Saint-Calais. Ouvert une matinée par semaine en période scolaire, le LAEP accueille de manière libre, gratuite et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé afin de profiter d'un espace convivial de jeux et d'échanges.

Zoom sur :

Le LAEP a accueilli un nombre quasi équivalent d'enfants, d'adultes et de familles différentes en 2025 qu'en 2024. La relance de la communication du LAEP autour de la Semaine nationale petite enfance notamment a permis un regain de visibilité. Une communication constante sur le service est donc à maintenir.



Fait marquant :

- **La fin du partenariat avec le Département de la Sarthe** qui mettait à disposition du temps de personnel (3 intervenantes : Éducatrice de Jeunes Enfants -EJE-, Agent d'Intervention Social et Familial -AISF- et éducatrice de prévention soit 17 séances par an) au LAEP a nécessité de repenser le partenariat sur un territoire où les leviers sont limités (absence de centre social...) afin de maintenir l'existence du service et ce lieu d'accueil petite enfance et parentalité. Une réflexion a été menée sur l'accueil bénévole et une **recherche de bénévolat** a été lancée sur l'été 2025. 5 personnes se sont manifestées, 2 ont intégré l'équipe d'accueillantes en fin d'année.
- Achat d'assises adultes pour favoriser l'accueil de la famille dans sa globalité (511,37€ dont 124 € subventionné par la Caf)

Le LAEP, c'est aussi :

4 accueillantes

(fin décembre 2025) dont
1 professionnelle petite
enfance de la CCVBA, réfé-
rente du LAEP, 1 profession-
nelle mise à disposition par
la commune de Saint-Calais

et 2 bénévoles.

8 h de supervision d'équipe

par une intervenante extérieure
Superviseuse-Analyseuse des Pratiques
Professionnelles. Cette instance vise à
amener une réflexion autour du moment
de l'accueil, des interactions entre
accueillantes et familles, entre parents,
entre le parent et l'enfant... La supervision
est garante de la constance de l'éthique du
lieu et du partage d'un référentiel commun

1 réunion annuelle d'équipe accueillante

1 Comité de
pilotage
annuel avec
les élus et
partenaires.



En 2025 :

- ▶ 37 séances LAEP dont une fête de l'été (6 familles)
- ▶ 104 participations de familles (127 participations d'enfants et 111 participations d'adultes)
- ▶ 21 familles différentes accueillies, dont 7 nouvelles familles en 2025 (20 familles en 2024)
- ▶ 27 enfants différents accueillis dont 11 nouveaux enfants en 2025 (29 en 2024)
- ▶ 27 adultes référents accompagnant différents (25 en 2024)



Et les adultes qui accompagnent ?

Parents, grands parents, ou autre membre de la famille élargie.
En 2025, 63% des adultes accompagnants sont des mamans, 26% des grands-parents, 7% sont des papas et 4% un autre proche.



Le réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en difficulté

La communauté de communes participe au financement du RASED des 14 écoles publiques du territoire. En 2025, des achats de matériels pédagogiques ont été effectués à hauteur de 1 118,65€ TTC.



Le transport collectif des enfants

La Communauté de communes assure la prise en charge du transport dans le cadre des activités scolaires (pour les élèves des écoles publiques) vers les équipements communautaires :

- Le stade d'athlétisme Armel Blanchard à Saint-Calais
- La base de loisirs communautaire à Lavaré
- Le musée de la musique mécanique à Dollon

Bilan 2025

La collectivité a pris en charge les transports pour un montant de 9 675€ qui se répartissent comme suit :

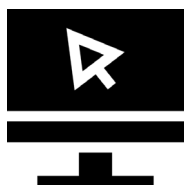
- Séances à la base de loisirs à Lavaré : 8 377€ pour 7 écoles
- Séances à la piste athlétisme à Saint-Calais : 330€ pour 2 écoles
- Transport des ALSH vers les équipements communautaires : 768 € pour 2 ALSH
- Transport vers le musée de la musique mécanique : 200 € pour 1 école

Les nouvelles technologies & le secteur scolaire

Extrait des compétences de la CCVBA :

«Nouvelles technologies de l'information et de la communication : Matériel informatique et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques du territoire de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) »

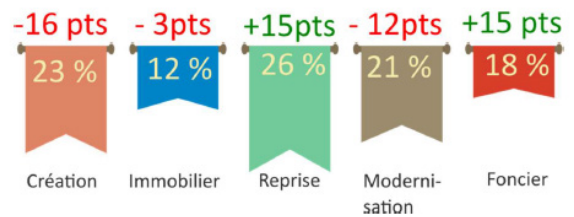
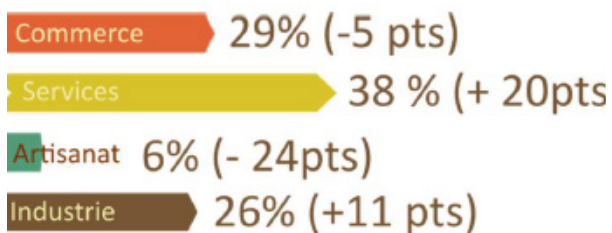
Chaque année, la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille équipe et renouvelle de nouveaux outils informatiques et numériques des écoles du territoire (17 écoles pour une soixantaine de classes), et assure une maintenance récurrente de l'ensemble des parcs à raison de 4 passages par an d'un technicien dans chaque école publique. Les investissements en matériels réalisés en 2025 sont :



ÉCOLE	MATÉRIEL ATTRIBUÉ
Ecole Paul Bert à Saint Calais	1 Vidéos projecteurs interactif 1 PC portable
Ecole primaire à Ecorpain	1 PC portable 1 Vidéos projecteurs interactif
Ecole Groupe II à Bessé sur Braye	1 PC portable Fixe
Ecole primaire à Conflans sur Anille	1 Vidéos projecteurs interactif
Ecole primaire de Montailié	1 Vidéos projecteurs interactif 1 PC portable
Ecole primaire de Berfay	1 Vidéos projecteurs interactif 1 PC portable
Ecole primaire à Vibraye	1 vidéos projecteurs mobile 1 PC portable
Ecole primaire de Semur en Vallon	1 PC portable
Ecole primaire à La Chapelle Huon	1 PC portable

Les chiffres clés du territoire

PROFILS DES PORTEURS DE PROJET ACCOMPAGNÉS EN 2025 (secteurs d'activité et objet de la demande).



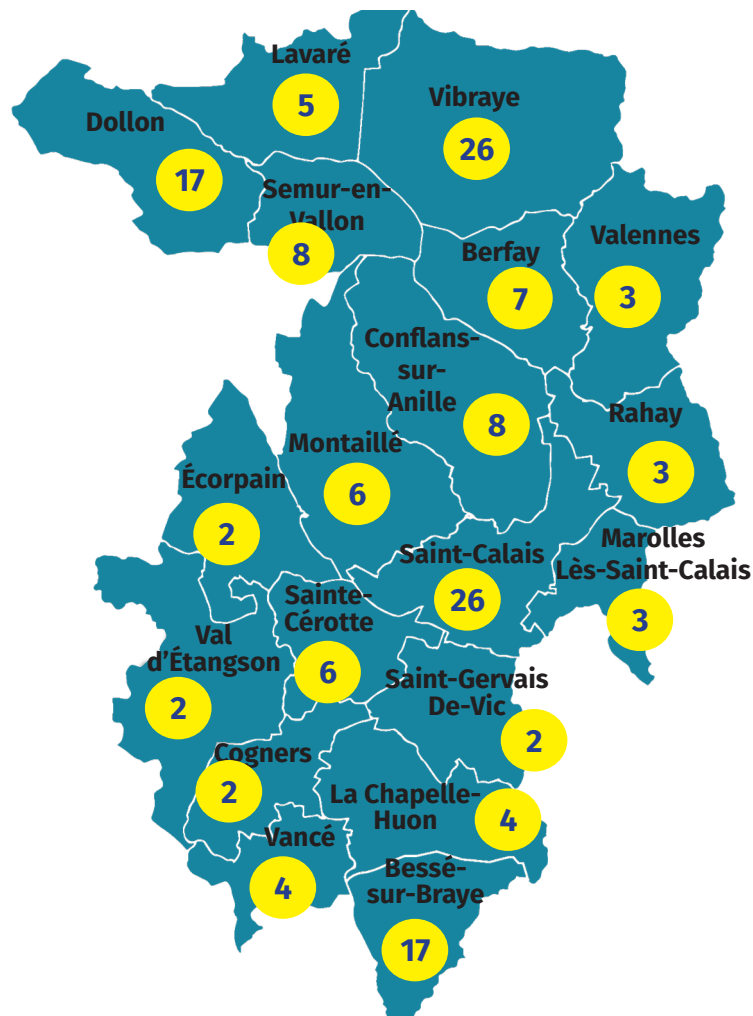
La dynamique économique est portée par les entrepreneurs ; un écosystème reposant sur les activités de services et l'industrie.

La conjoncture économique n'est pas favorable aux investissements, à l'installation de nouvelles entreprises mais la solidité du tissu invite à la pérennité des entreprises existantes. L'ancrage local est très fort.

NOMBRE D'ENTREPRISES IMMATRICULÉES

(dont 56 micros) - Hors activité de production d'électricité domestique

Création 2022 : 121
Création 2023 : 150
Création 2024 : 167
Création 2025 : 152



La prise de contacts

~ 34 contacts pris au cours de l'année :
21 opérations conclues
8 dossiers en cours
5 contacts sans suite

~ 62 % des dossiers accompagnés ont abouti en 2025

”
Les sujets abordés lors de ces prises de contact sont : la création d'entreprise, les subventions, la législation, les conseils en recrutement.
“



Territoire d'industrie des 3 Rivières

Le nouveau territoire d'industrie est le résultat d'un redécoupage de deux territoires d'industrie. Depuis 2018, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthois (devenue Perche Emeraude) faisait partie d'un territoire réparti sur 3 régions et 3 départements et composé de 4 intercommunalités, d'autre part la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille constituait un territoire à elle seule.

Ce nouveau territoire d'industries réunit 2 intercommunalités, les Vallées de la Braye et de l'Anille et le Perche Emeraude, qui représentent au total 48 communes et 45 000 habitants. Son bassin de vie s'articule autour d'un axe : La Ferté-Bernard - Vibraye - Saint-Calais et Bessé-sur-Braye. Il dispose d'un tissu industriel important avec plus de 6 000 emplois industriels (hors intérim) et très diversifié (agroalimentaire, mécanique de précision, luxe, automobile, électronique, plasturgie...).

S'étendant du Nord-Est au Sud-Est du département, ce nouveau territoire, au coeur de deux régions (Centre Val de Loire et Pays de la Loire) et à proximité de la région parisienne, est aussi la porte d'entrée industrielle en Pays de la Loire.

Aujourd'hui, le Perche Emeraude et les Vallées

de la Braye et de l'Anille partagent le même SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) dont les sujets liés au développement économique et l'utilisation pertinente du foncier sont des éléments prégnants. De plus, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités, ces deux intercommunalités appartiennent au même Bassin de Mobilité défini en accord avec la Région Pays de la Loire. Ce regroupement permet de renforcer la gestion des flux liés aux infrastructures autoroutières et ferroviaires. La structuration géographique et l'histoire des deux intercommunalités ont créé des liens entre leurs industriels et notamment leur club d'entreprises.

Pour autant, ce nouveau territoire entend poursuivre avec d'autres territoires situés notamment dans l'ancien périmètre de celui du Perche Emeraude des coopérations en particulier sur la base d'actions de formation déjà engagées, comme celui d'un campus connecté interrégional.

Le territoire des 3 Rivières a arrêté un programme commun d'actions qui comprend, notamment, la poursuite de Parcours'Job, la création d'un Institut du Digital, la promotion de l'industrie locale à travers ses innovations et ses métiers...

Objectifs 2025

- ▶ Déploiement du service de mobilité pour les apprentis,
- ▶ Déploiement de l'Office Cowork de Bessé sur Braye,
- ▶ Déploiement du dispositif HTH (Habitat Temporaire chez l'Habitant) encouragé par la Préfecture, rencontre programmée avec Le Flore
- ▶ Lancement du guide du nouveau salarié.

Porteurs de projet accompagnés par Réseau Initiative Sarthe



10
projets accueillis



133 000€ de prêts d'honneurs engagés

7
entreprises Sarthoises
financées



1 084 810€ de prêts bancaires associés

Total = 1 217 810€

mobilisés dans l'économie du territoire

11
Effet levier bancaire des
prêts d'honneur engagés

100% de pérennité à 3 ans



44 emplois
créés ou
maintenus

Conseil d'administration
du Club des entreprises du
plateau calaisien

Le Comité Local Ecole Entreprise
(CLEE) Education Nationale Niveau
Département- Membre du COPIL et
Membre de la Commission
Communication

Le Comité Régional de l'Em-
ploi, de la Formation et l'Orien-
tation Professionnelle (CRE-
FOP)
Niveau Région - rapporteur
Atelier Communication des
entreprises pour favoriser
le recrutement

Comité Territoire d'Industrie -
cotech & copil- Cheffe de projet

Référente Convention de mise à
disposition de l'espace numérique
Jules Ferry - Département de la
Sarthe

Comité Mobilité - Département et Région

Rencontres des
développeurs économiques (RDE)
Pays de la Loire

Cellule Emploi ManiKheir

Copil DDETS- UD72 / DDETS -
Emploi / Formation

Réseau des tiers-lieux du Département
de la Sarthe animé par le Département
et la Ruche Numérique

**La mission économie
représente VBA dans
les comités suivants :**

Bêta testeur de la solution CRM territorial DEVECO portée
par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Agenda 2025

14 janvier	Permanence conseil animé par le cabinet In Extenso
27 janvier	Atelier Economie Sociale et Solidaire animé par le Centre d'étude et d'Action Sociale72 (CEAS72)
16 mai	Atelier Choix du statut juridique et social animé par le cabinet In Extenso
17 juin	Soirée « L'Office Cowork prépare l'été »
16 septembre	Permanence conseil animé par le cabinet In Extenso
29 septembre	Permanence dédiée aux agriculteurs accompagnement proposé par Virginie TOUCHARD - Les divins papiers
2 et 3 octobre	Portes ouvertes - Manifestation départementale les Tiers lieux numériques Sarthois
2 octobre	Atelier L'IA au service de la performance commerciale animé par la Ruche
3 octobre	Atelier / Job dating - Une entreprise 1 emploi coorganisé avec France Travail et La Mission Locale Sarthe Nord
9 octobre	- Atelier RH - Prévention et résolution des conflits au travail animé par Morgane RUZ - La Fibre RH
13 octobre	Atelier Gestion du temps - animé par le Chambre des Métiers et de l'Artisanat
27 octobre & 24 novembre	Permanences dédiées aux agriculteurs - accompagnement proposé par Virginie TOUCHARD
16 décembre	Soirée « L'Office Cowork prépare Noël »



Lancement de la Newsletter semestrielle

Nombre de produits	Nombre
Location de bureaux (mois)	44
Jours de locations de bureaux (marchands)	911
Taux de d'occupation des bureaux	83%
Location de salles	6
Places de coworking	4
Jours utilisés au coworking	36
Plateaux de courtoisie commandés	27
Ateliers partenaires	11
Participants aux ateliers	57

Exprimé en nombre cumulé 2025



- Signature d'une convention d'occupation de la salle de convivialité avec la Poste.
- Signature d'une convention de location avec l'Institut National de Formation et de Recherche sur l'Education Permanente - INFREP-.
- Signature d'une convention d'occupation avec Les divins Papiers contre réalisation de permanence dédiées à l'accompagnement administratifs des agriculteurs.

Les recettes de location
en 2025 ont augmenté
vis-à-vis de 2024 et
s'élèvent à 3 741€
contre 3 567€.

”

Hébergement temporaire chez l'habitant

Du côté des jeunes hébergés



11 demandes
de logement
(vs 4 en 2024)

5 binômes
réalisés
(vs 2 en 2024)

81 nuitées
réalisées*
(67 en 2024)

* au 30/11/2025

4 mises en
relation
non abouties

Du côté des hébergeurs

6 contacts
habitants
depuis 2023

5 hébergeurs
actifs
(15/01/2025)

Communes couvertes : Saint Calais, Dollon,
Conflans-sur-Anille, Vibraye

Le dispositif a permis d'accueillir des jeunes dans des entreprises et institutions du territoire : Centre éducatif social Montjoie, Café de la Paix, Lycée Jean Rondeau, Hôpital à Saint-Calais et Métaséval sur la commune de Semur-en-Vallon.

Communication du HTH en VBA



- 17 juin 2025 : Participation à un temps de rencontre avec le Club d'entreprises.
- 20 septembre 2025 : Participation au comice agricole d'Ecorpain

En étant présent sur de tels événements, le HTH relaie l'information de manière locale auprès des habitants et notamment par l'intermédiaire des communes, des entreprises, dans un esprit de maillage territorial et de tissage de liens humains.

Les travaux du campus Innov'&Co : un futur lieu d'innovation, de formation et de collaboration

Le projet de création du Campus connecté a pu voir le jour en partie grâce au financement de la Région Pays de la Loire dans le cadre du plan d'urgence Arjowiggings.

L'objectif étant d'offrir un espace de travail pour les créateurs d'entreprises, et proposer un lieu facilitant la formation à distance pour les jeunes résidant sur le territoire.

Les travaux du Campus Innov'&Co ont commencé en octobre 2025 sur le site de la Cornillère, à proximité de l'Ecole de Musique, du lycée Jean Rondeau et de la zone artisanale de la Pocherie.

Un lieu stratégique, choisi pour favoriser les synergies entre lieux communautaires, entreprises et espace de formation. Le bâtiment surplombe la commune de Saint-Calais, bénéficiant ainsi d'une lumière naturelle, et offrant une vue dégagée sur les vallées.

L'entreprise Atelier 2 A SARL Architecture, basée au Mans, a été retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet.

En collaboration avec les services de la collectivité et les élus, le maître d'œuvre a élaboré le projet de construction et rédigé le cahier des charges nécessaire à la passation des marchés de travaux.

Une consultation a ensuite été engagée afin de sélectionner les entreprises chargées de réaliser les travaux de construction du tiers-lieu. Voici la liste des entreprises retenues pour les 11 lots :

DESCRIPTION DU LOT	ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES
Lot n°01 : Gros-œuvre – VRD – Espaces verts	La Mancelle de Bâtiment et Travaux Publics LMBTP
Lot n°02 : Charpente – Ossature bois – Bardage	GLOT CHARPENTE
Lot n°03 : Etanchéité	SOPREMA ENTREPRISES
Lot n°04 : Menuiseries extérieures bois-alu	ATELIER DE METALLERIE DABIN
Lot n°05 : Menuiseries intérieures	EBENISTERIE JL
Lot n°06 : Cloison mobile	ALGAFLEX
Lot n°07 : Plâtrerie – Doublage – Cloisons-sèches – Faux plafonds	Groupeement : MAILHES POTTIER SAS QUALI'PROFIL
Lot n°08 : Peinture	MDP GOMBOURG
Lot n°09 : Revêtement de sol souple	BELLEC
Lot n°10 : Electricité – Chauffage	GUERIN ELEC PERE & FILS
Lot n°11 : Plomberie – Sanitaires – Ventilation	ALLARD SAS – CLIM MA

Le montant des travaux signés en 2025 s'élève à 1 050 631,44€ HT soit 1 260 757,73€ TTC.

Une politique d'aménagement du territoire

Le projet est subventionné à hauteur de 642 200 € par la Région Pays de la Loire, 215 550 € par l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et 63 705 € par le Département de la Sarthe (Fonds d'Investissement Durable).

Le contexte paysager a été complètement intégré au projet, en tenant compte de la topographie très marquée du terrain par la pente offrant ainsi la possibilité d'une architecture d'un bâtiment « double ». L'espace est donc scindé en deux avec au centre un sas d'entrée vitré : l'un destiné à la formation et l'autre "pépinière d'entreprises" où se trouve des bureaux à louer pour les porteurs de projets, auto-entrepreneurs...

OCTOBRE



Terrassement & Fondations

NOVEMBRE



Pose des plaques de structure en circonférence



Coulage des dalles



DÉCEMBRE



Pose des mobs et de la charpente en ossature bois

Bilan des délibérations et des arrêtés en lien avec l'urbanisme et l'aménagement

Délibération n°20250102 : approbation du rapport triennal de l'artificialisation des sols des VBA

Délibération n°20250104 : approbation de la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi des VBA), le 23 janvier 2025, par le Conseil communautaire.

Cette modification vise à adapter et à mettre en cohérence certains éléments du document d'urbanisme à la réalité du terrain, et ce, à travers :

- La création de Secteurs de Taille Et Capacité d'Accueil Limités et changements de destination,
- La reformulation et la correction de dispositions des règlements écrits et graphiques,
- La rectification d'erreurs matérielles ou d'omissions

- La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- L'intégration de la mise à jour des annexes dans les plans du Système d'Informations géographiques.
- La réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique dédiée à la préservation des continuités écologiques,
- La réalisation d'une orientation d'aménagement et de programmation commerciale, artisanale et logistique

Délibération n°20250212 : BUDGET 2025 - suivi animation **SPRH*** autorisation d'engagement et crédits de paiement

Délibération n°20250214 : suivi animation de **l'OPAH**** autorisation d'engagement et crédits de paiement

Délibération n°20250501 : URBANISME - Servitude de passage et d'accès à la parcelle intercommunale AO 17 à Saint-Calais au profit de la société PAEX 80

Délibération n°20250502 : URBANISME - Approbation de Périmètre Délimité des Abords "PDA" du Château de Courtanvaux (Bessé-sur-Braye)

Délibération n°20250512 : **OPAH**** - Attribution

des subventions aux particuliers

Délibération n°20250709 : **SPRH*** - Avenant à la convention Pacte Territorial France Rénov'

Délibération n°20250710 : Adhésion à l'Établissement Public Foncier Local - EPFL-

Délibération n°20251004 : **SPRH*** : demande de subvention 2025 au Département de la Sarthe, délégataire des aides à la Pierre de l'ANAH

Délibération n°20251101 : **PLUI***** - changement de destination des bureaux et autres bâtiments en logement (loi Daubié)

Délibération n°20251201 : Petites Villes de Demain - création d'un poste de chef de projet contractuel

Délibération n°20251202 : Petites Villes de Demain - prolongation de partenariat et de financement du projet

Arrêtés du Président :

- Arrêté 007_2025 : mise à jour du classement du Château de la Barre à Conflans-sur-Anille aux monuments historiques
- Arrêté 015_2025 : annexe classement sonore et annexes routes Sarthe révision 2025
- Arrêté 016_2025 : note d'information DPU
- Arrêté 017_2025 : mise à jour du Périmètre (protégé) Des Abords du Château de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye.

Participation aux conseils communautaires :

Montaillé, le 23/10/2025 : présentation de la nouvelle chargée de l'urbanisme et de l'aménagement

Lavaré, le 11/12/2025 : présentation du calcul de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et forestiers -ENAF- et des prochains groupes de travail sur janvier 2026.

SPRH* : Service Public de Rénovation de l'Habitat
OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PLUI*** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Droit de préemption urbain sur les zones économiques

Par délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021, la Communauté de communes a la délégation d'exercer les droits de préemption sur les biens situés sur des zones économiques et d'activités du territoire.

En 2025, neuf déclarations d'intention d'aliéner ont été instruites par les services de la communauté de communes.

Bilan des dépôts d'autorisation d'urbanisme à l'échelle de la CCVBA

TYPE DE PROCÉDURE	OBJET	NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉS EN 2025
🏗️ AT – Autorisation de Travaux	Travaux dans les établissements recevant du public (ERP)	12
📄 CUa – Certificat d'Urbanisme d'information	Information sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain.	627
📄 CUb – Certificat d'Urbanisme opérationnel	Vérifier la faisabilité d'un projet précis.	6
📄 DP – Déclaration Préalable	Travaux de faible importance.	21
🏛️ DPA – Déclaration Préalable – Abords de monuments historiques	Travaux situés dans le périmètre de protection d'un monument historique.	4
🏠 DPC – Déclaration Préalable – Constructions	Déclaration préalable pour certaines constructions nouvelles.	249
🏡 DPLoT – Déclaration Préalable de Lotissement	Division foncière sans création de voies ou équipements communs.	1
🏠 DPmI – Déclaration Préalable – Maison Individuelle	Travaux légers sur une maison individuelle.	48
🏡 PA – Permis d'Aménager	Aménagements importants du sol.	11
🏠 PC – Permis de Construire	Constructions nouvelles ou extensions importantes.	46
🏠 PCmI – Permis de Construire – Maison Individuelle	Construction ou extension d'une maison individuelle.	39
🔨 PD – Permis de Démolir	Démolition totale ou partielle d'un bâtiment.	6
📄 DIA – Déclaration d'Intention d'Aliéner	Informar la collectivité d'une vente immobilière. But : Permettre l'exercice du droit de préemption urbain (DPU)	225
🏢 DIA – Zone économique	DIA spécifique aux zones d'activités économiques.	9
Autres		7
TOTAL de demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en 2025		1302

”
3,6 dépôts
par jour en
moyenne

Sources des données : Nex-
tAds, CC Perche Émeraude,
en date du 21/01/2026

Total par communes des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en 2025

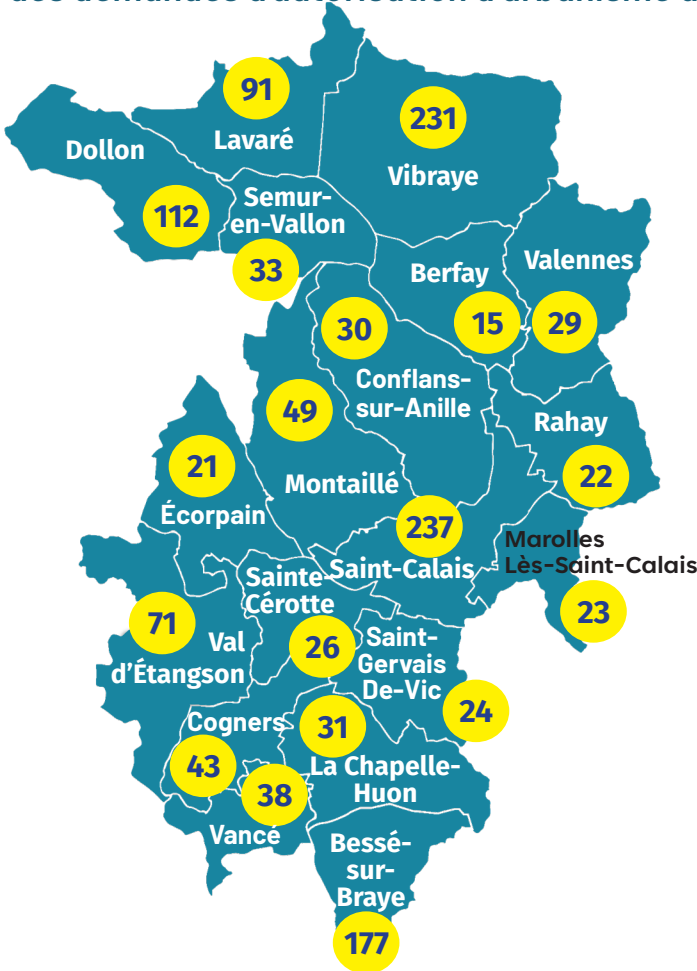


Schéma de Cohérence Territoriale - Air Energie Climat

Le SCoT-AEC du Perche Sarthois est en cours d'élaboration. Ce document stratégique permettra de définir, à l'échelle du territoire, les grandes orientations en matière d'aménagement, de développement durable et d'organisation de l'espace pour les années à venir. Son élaboration se poursuivra tout au long de l'année 2026, avec un travail approfondi sur plusieurs enjeux majeurs.

Parmi ces enjeux, figurent notamment :

► L'accompagnement du développement résidentiel, afin d'offrir une réponse adaptée aux besoins en logements, tout en limitant l'étalement urbain et en favorisant la revitalisation des centres-bourgs.

► Le soutien à l'activité économique et à l'emploi, en organisant mieux l'accueil des entreprises et en préservant la diversité des activités agricoles, artisanales, industrielles et touristiques.

► La préservation des paysages et du patrimoine, qui constitue une richesse identitaire forte du Perche Sarthois et un atout pour l'attractivité du territoire.

► La transition écologique et énergétique, avec la réduction de la consommation d'espace, la

protection de la biodiversité, la gestion durable de l'eau, et la prise en compte des risques naturels.

► L'adaptation au changement climatique, en intégrant les défis liés à l'énergie, aux mobilités, à la gestion des ressources notamment l'eau et à la résilience du territoire.

► L'amélioration des mobilités du quotidien, notamment par le développement d'alternatives à la voiture individuelle, la sécurisation des déplacements et le renforcement des liaisons entre les communes.

L'année 2026 sera ainsi consacrée à la consolidation du diagnostic territorial en lien avec l'AEC, à la définition des objectifs partagés et à l'écriture du projet stratégique. Les habitants, les élus, les associations et les acteurs locaux seront associés à ces travaux, afin de construire ensemble un SCoT qui répond aux besoins du territoire tout en préparant l'avenir.

Pour ce faire, le Pays du Perche Sarthois est accompagné du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et d'un bureau d'étude.

Bilan des réalisations SCOT-AEC

1 COPIL en novembre 2025

Cadrage sur l'organisation des parties prenantes. Présentation du cabinet d'étude sélectionné pour la rédaction du diagnostic AEC

2 réunions de travail avec le Perche Sarthois

5 réunions de travail avec les élus VBA

Référents membres du COPIL en charge du SCOT-AEC

Habitat : Politique du logement et du cadre de vie

LOGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Depuis leur construction, les 4 logements à Marolles-lès-Saint-Calais et Montaillé ont toujours été loués.



SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT - SPRH-

Depuis avril 2024, pour la poursuite de la politique de rénovation de logements sur le territoire, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille en partenariat avec les services d'habitat du Département et ceux de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a réalisé une convention « Pacte Territorial » pour une durée de 3 ans.

Ce Pacte Territorial permet non seulement de définir le nombre de logements à rénover mais aussi les engagements financiers de chaque partie pour la mise en oeuvre de Service Public de Rénovation de l'Habitat.



PERMANENCES

Fréquence des permanences ajustée en cours d'année

- Saint-Calais : passage de 4 à 2 permanences mensuelles.
- Vibraye : passage de 2 à 1 permanence mensuelle.

ACTIVITÉ GLOBALE

- 60 contacts (moyenne de 6 par mois).
- 44 contacts en permanence.
- 1 contact sur 2 éligible.
- 54 propriétaires occupants, 15 bailleurs.
- 30 conseils renforcés / audits réalisés.

TPOLOGIE DES LOGEMENTS

- Majorité de T3 et T4.
- Logements principalement construits avant 1975

PROFIL des propriétaires occupants accompagnés

- Âge moyen : 61 ans.
- 92 % très modestes, 8 % modestes.
- Majorité de personnes seules ou couples sans enfants.
- 69 % retraités.

RÉSULTATS PAR THÉMATIQUES

- Lutte contre la précarité énergétique : 5 projets avec amélioration énergétique significative (dont 1 en attente).
- Adaptation des logements : 5 logements adaptés (dont 2 en attente mais susceptibles d'être rejetés).
- Habitat très dégradé : 1 dossier accompagné et accordé.

Données financières globales

Du 1er avril au 31 décembre 2025

230 406€ HT de travaux engagés

1 173 067€ de subventions sollicitées (ANAH + Département)

1€ de subvention génère 1,33 € de travaux HT.

2 rénovations terminées et 7 en cours

13 dossiers déposés (7 autonomie, 5 énergie, 1 habitat dégradé).

9 accords obtenus.

4 dossiers soldés avec mise en paiement

COMMUNICATION AUTOUR DU SPRH



► Conférence de presse le 6 juin 2025, présentation du SPRH.

INVITATION



► Soirée d'information autour du dispositif SPRH auprès des artisans à Semur-en-Vallon le 21 mai 2025.



► Article publié dans le journal communautaire (nov-déc 2025)

Mobilité



La loi d'orientation des mobilités distingue :

- la compétence des autorités organisatrices de la mobilité locale, qui comprend les services de transports internes à son ressort territorial.
- la compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité régionale, qui concerne les trajets entrants et sortants des EPCI.

Une délibération a été prise lors du conseil communautaire du 25 octobre 2025, de modifier les statuts afin de réaliser une délégation partielle à la Région, celle de la compétence « Transport à la Demande » pour les trajets internes au ressort territorial de la communauté de communes.

La Région s'engage sur une offre qui permet, depuis chaque commune rurale, de rejoindre le réseau ferré ou routier Aléop par l'intermédiaire d'un ou plusieurs points d'arrêt de rabattement. En heure de pointe, les moyens déployés seront intégralement dédiés à cette desserte. Ce service comprendra à la fois des trajets entrants et sortants du ressort territorial de l'EPCI, qui relèvent de la compétence de la Région, et des trajets internes à ce ressort territorial, qui relèvent de la compétence Communauté de communes.

Pour rappel : le transport à la demande permet de réserver un véhicule pour un trajet spécifique, souvent via une application ou un service en ligne. Contrairement aux transports en commun traditionnels, comme le bus par exemple, les TAD n'ont pas d'horaires fixes ou d'arrêts prédéterminés. Ils sont adaptés aux besoins des demandeurs.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

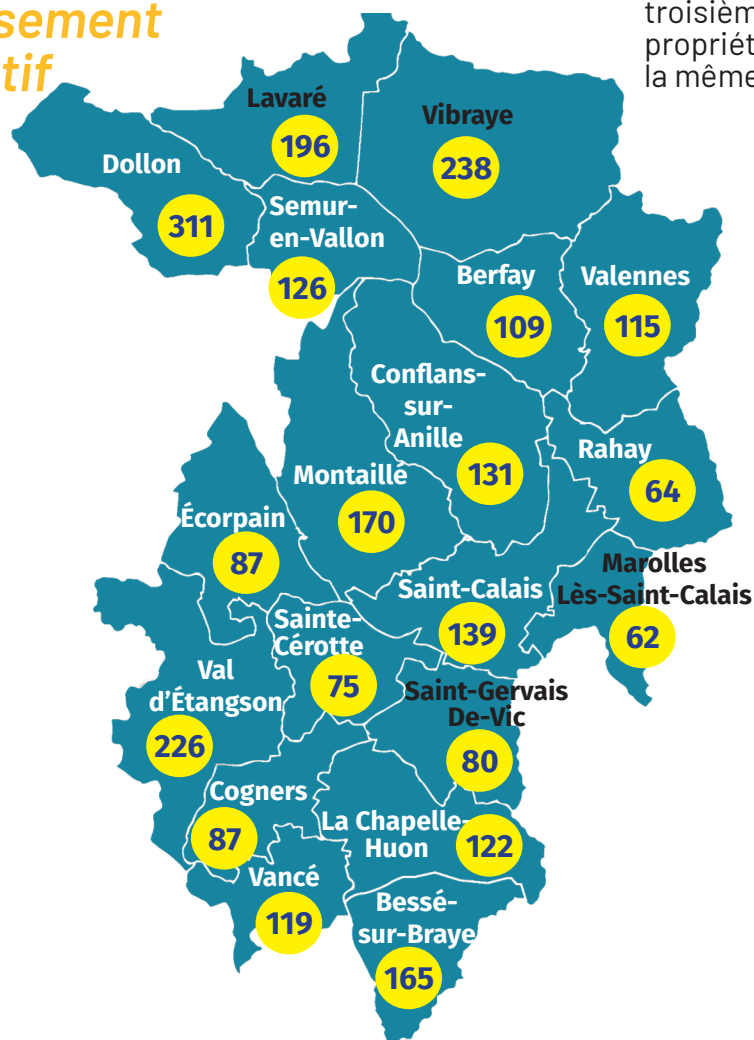
TARIFS des contrôles 1er semestre 2025

213€
Contrôle de bon fonctionnement
169€
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée
234€
Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée
234€
Contrôle lors d'une vente
160€
Contre visite d'une installation non conforme
213€
Contrôle de mise hors service d'une instal- lation
50€
Déplacement improductif

TARIFS des contrôles à partir du 1er juillet 2025

217€
Contrôle de bon fonctionnement
172€
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée
237€
Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée
237€
Contrôle lors d'une vente
162€
Contre visite d'une installation non conforme
217€
Contrôle de mise hors service d'une installation
51€
Déplacement improductif

Recensement des installations d'assainissement non collectif



Une remise de 20 % a été accordée pour des contrôles multiples, à savoir à partir du troisième contrôle pour un même propriétaire, sur un même site, à la même date de contrôle.

Commune	Installations contrôlées Périodique	Contrôles pour vente	Contrôles de réalisation
BERFAY	0	0	0
BESSE SUR BRAYE	0	11	0
COGNERS	0	7	1
CONFLANS SUR ANILLE	0	2	0
DOLLON	94	10	5
ECORPAIN	0	1	0
EVAILLE	0	4	1
LA CHAPELLE HUON	34	2	0
LAVARE	81	3	1
MAROLLES LES ST CALAIS	0	1	0
MONTAILLE	0	4	1
RAHAY	3	1	0
SAINT CALAIS	0	2	0
SAINT GERVAIS DE VIC	32	0	0
SAINTE CEROTTE	0	1	0
SAINTE OSMANE	0	2	0
SEMUR EN VALLON	0	2	0
VALENNES	0	2	0
VANCE	0	3	1
VIBRAYE	10	0	3
TOTAL	254	58	13

La fourrière animale



La fourrière animale a accueilli 3 chiens. Sur ce nombre, deux chiens ont rejoint la SPA et un a été accueilli par un particulier. Les dépenses pour l'année 2025 s'élèvent à 407,93 € répartis comme suit :

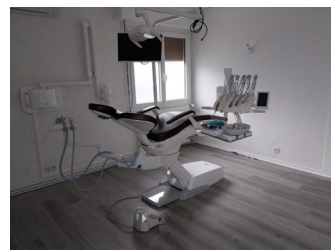
- o Frais vétérinaires : 332,03 €
- o Alimentation pour animaux : 75,90 €

Une recette de gardiennage à la fourrière de 140 €.

Liste des principaux travaux menés par la collectivité

► Maison de Santé

- Saint-Calais : changement des menuiseries extérieures et réfection de cabinets
- Vibraye : isolation du hall



► Maison de la Petite Enfance (Vibraye)

- Installation de stores extérieurs
- Système de chauffage
- Structure jeux extérieurs

► Base de loisirs (Lavaré)

- Éclairage de l'allée
- Cheminement accès PMR
- Parcours santé
- Parcours mini-golf
- Tables panoramiques
- Couverture de la terrasse de la buvette



► Hôtel communautaire (Saint-Calais)

- Changement de la porte d'entrée

► Stade d'athlétisme (Saint-Calais)

- Éclairage led



► Atelier du service technique (Saint-Calais)

- Réfection du bureau

Conformément aux statuts, le siège de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille est fixé 10 rue Saint Pierre 72120 SAINT CALAIS. Les effectifs évoqués ci-après, comprennent l'ensemble de la structure, c'est-à-dire tous les services proposés à la population : siège de l'EPCI (services administratif et technique) et services annexes (Multi-Accueil à Vibraye, Relais Petite Enfance, Base de Loisirs, L'Office Cowork à Bessé sur Braye).

Effectif de la collectivité au 31/12/2025 :

L'effectif au 31/12/2025 de la collectivité présenté correspond aux emplois permanents et emplois non permanents occupés par des agents titulaires et contractuels (sous contrat de droit public) correspondant au tableau des effectifs.

A cet effectif s'ajoutent :

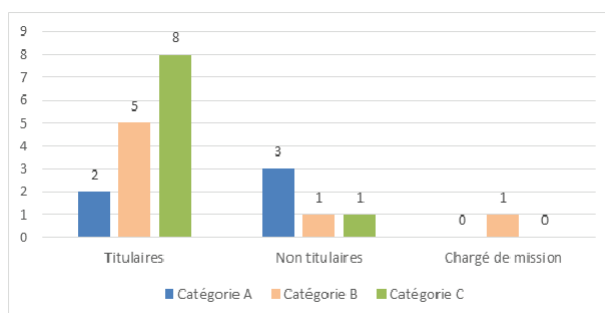
- Les médecins vacataires,
- Les besoins occasionnels (ex : remplacement des agents en congés maladie)
- Les besoins occasionnels pour compensation de temps partiel
- Les besoins pour accroissement temporaire

En nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP) selon le statut et la catégorie d'emploi des agents :

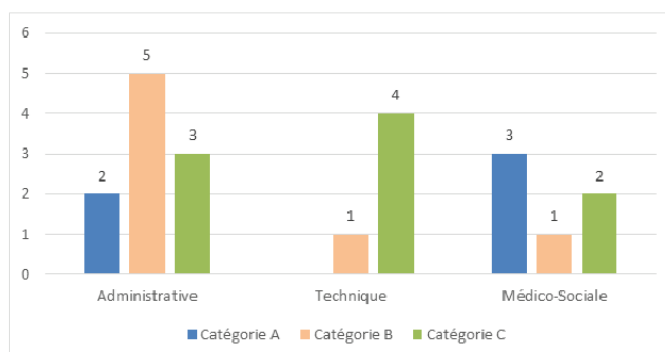
Effectifs au 31/12/2025

		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total 31/12/2024	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Permanents	Titulaires	2	2	5	5	8	7.6	15	14.6	17	16.03
	Non titulaires	3	2.8	1	1	1	0.5	5	4.3	2	2
Non Permanents	Chargé de mission	0	0	1	1	0	0	1	1	3	3
Total		5	4.8	7	7	9	8.1	21	19.9	22	21.03

Répartition des effectifs par catégorie :



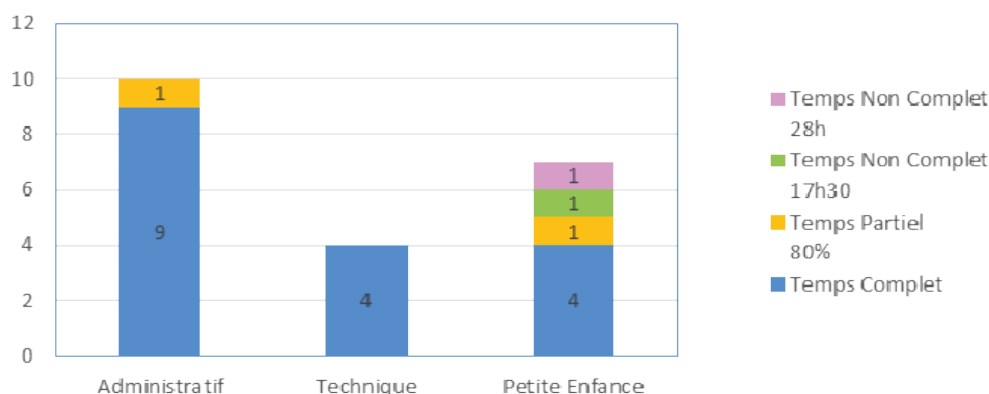
Répartition des agents selon la filière et la catégorie d'emploi :



Répartition des effectifs en fonction du temps de travail :

Pour rappel : ETP = Equivalent Temps Plein

Service	Temps Complet	Temps Partiel 80%	Temps Non Complet 17h30	Temps Non Complet 28h	Nombre agents Total	ETP
Administratif	9	1			10	9.80
Technique	4				4	4.00
Petite Enfance	4	1	1	1	7	6.10
Total	17	2	1	1	21	19.90



Mouvement de personnel au cours de l'année 2025

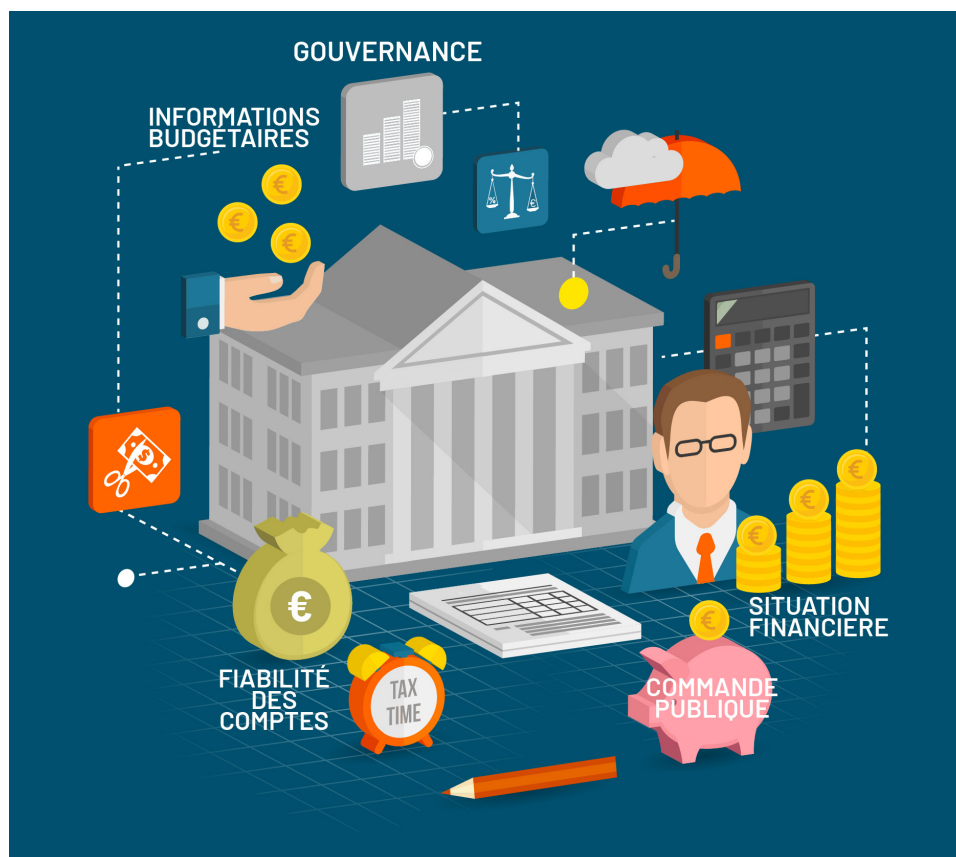
Au cours de l'année on décompte :

- 2 agents à temps complet qui ont demandé une disponibilité pour convenances personnelles. Un poste a été remplacé dès le 1er décembre 2025 l'autre le sera courant janvier 2026.
- 1 poste à temps non complet 24h hebdomadaire porté à 35h au 01/02/2025.
- 1 poste de non permanent en contrat de projet transformé en poste permanent et pourvu à compter du 15/09/2025.
- 1 poste pourvu au Relais Petite enfance à temps non complet à raison de 28h semaine depuis le 01/02/2025.
- Création d'un poste au multi-accueil à temps non complet à raison de 17h30 par semaine et pourvu depuis le 10/06/2025.
- Fin de mission de l'agent en charge de la mission « Petites Villes de Demain » le 10/03/2025.

Evolutions RH au cours de l'année 2025

- Mise en place d'une assurance prévoyance pour les agents de la collectivité, via un contrat collectif mis en œuvre par la coopération régionale des centres de gestion des Pays de la Loire. La participation employeur s'élève à 0.725% du traitement (Traitement de base indiciaire + Nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire). Le reste à charge des agents est de 0.725%.
- Au cours de l'année, la collectivité a mené une réflexion en lien avec le centre de gestion de la Sarthe pour une mise en place d'une complémentaire santé. Dans l'attente, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'instauration d'une participation à hauteur de 20€ par agent dans le cadre de la labellisation à compter du 01/01/2026.

Chambre régionale des comptes - Contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes



En mars 2025, la communauté de communes a été informée par la Chambre régionale des comptes Pays de la Loire, du contrôle de ses comptes et de sa gestion, à partir de l'exercice 2019.

Le contrôle s'est porté sur la fiabilité des comptes et l'information budgétaire, la situation financière, la gouvernance de notre intercommunalité et la commande publique.

Les rencontres avec l'équipe de la Chambre régionale des comptes, les agents et élus de la CCVBA se sont tenues sur plusieurs semaines.

Elles ont permis d'échanger sur les pratiques des agents et des élus et ont abouti à des recommandations pour améliorer la gestion de notre EPCI :

- Structurer, sécuriser les procédures et les relations avec les tiers, en particulier :
 - le recouvrement des créances ;
 - la commande publique
- Piloter :
 - organiser le pilotage des projets, de la conception au suivi d'exécution ;
 - prioriser, chiffrer, calender les actions à venir, notamment dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI)
- Réinterroger les conditions d'exercice de l'action communautaire, pour dégager une capacité à faire :
 - le financement des compétences exercées par la CC ;
 - les modalités d'exercice de ces missions (en régie ou via une externalisation ; le cas échéant conditions de cette externalisation).

Le rapport d'observations établi par la Chambre régionale des comptes sera présenté au conseil communautaire début 2026.

Et dans un délai d'un an à compter de sa présentation, le Président devra présenter les actions qu'il a entreprises à la suite d'observations de la Chambre régionale des comptes.

Fiscalité 2025

Les taux de fiscalité directe locale

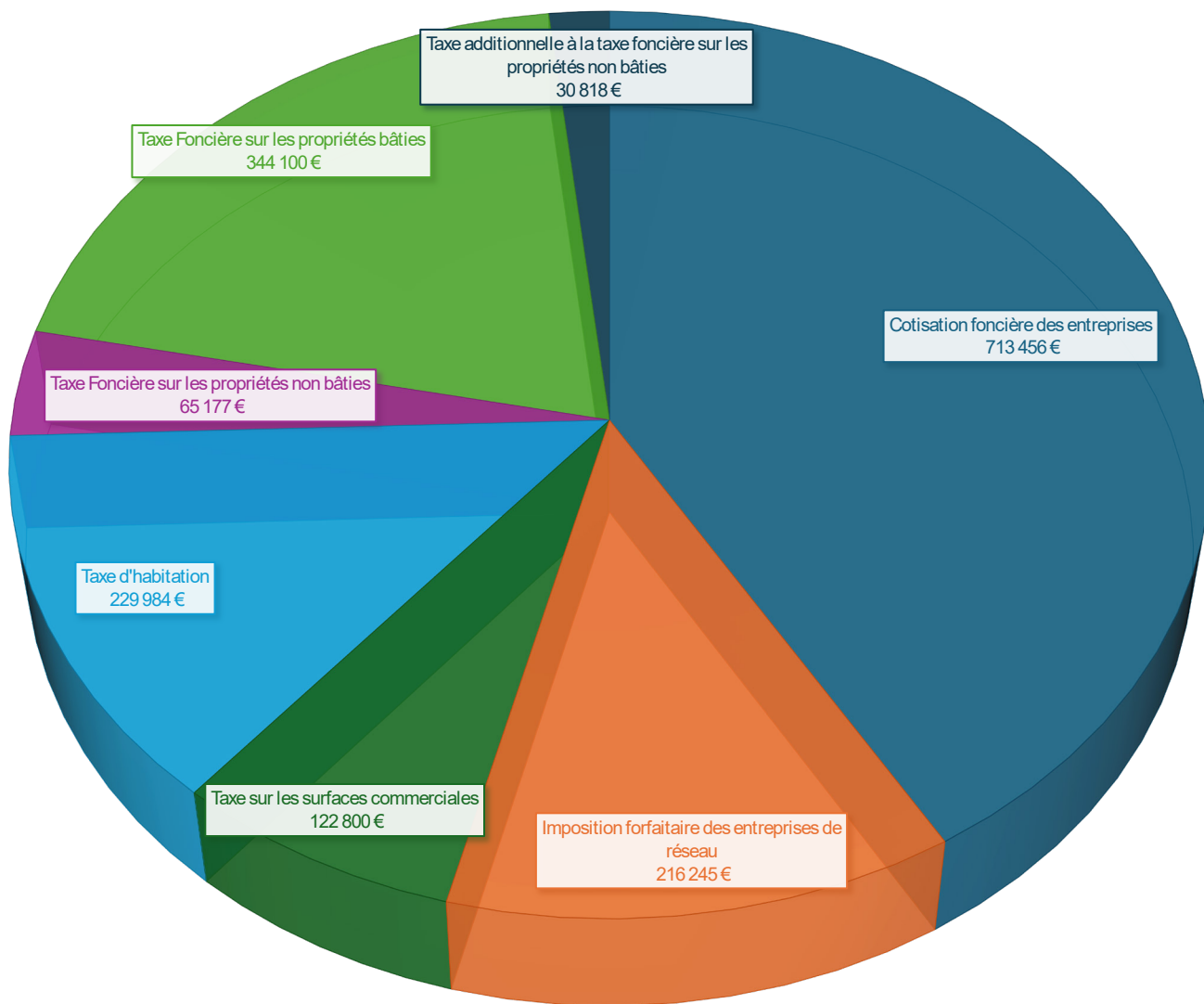
Taxe d'habitation : 12,54 % (12,42% en 2024)

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,17% (2,15% en 2024)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,21% (3,18% en 2024)

Cotisation foncière des entreprises : 23,38% (23,15% en 2024)

FISCALITE DIRECTE 2025



La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités, depuis le 1er janvier 2018, et concerne :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

La taxe GEMAPI est une ressource fiscale permettant le financement de cette compétence par l'intercommunalité. Il s'agit d'une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti) et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par l'EPCI.

Le produit de la taxe GEMAPI de la CCVBA pour 2025 s'élève à 130 000 €.

Zones de revitalisation rurale (ZRR) - Délibérations fiscales

Depuis le 1er juillet 2024, les zones de revitalisation rurale (ZRR) ont été remplacées par « France Ruralités Revitalisation » (FRR), suivant un maillage intercommunal.

Ce classement ouvre droit à des exonérations fiscales et sociales pour les entreprises :

- Exonération d'impôts sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés),
- Exonérations sociales, sous conditions
- Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), selon délibération de l'EPCI et/ou la commune.

La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a délibéré pour exonérer, à compter de 2025, de cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- Les établissements créés dans une zone France Ruralités Revitalisation FRR
- Les médecins, auxiliaires médicaux implantés dans une commune située en zone France Ruralités Revitalisation FRR, et vétérinaires

Taxe sur les surfaces commerciales TASCOT - Fixation du coefficient multiplicateur à compter de 2025

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOT) est due par toute entreprise qui exploite un commerce de détail de plus de 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est au moins égal à 460 000 €. Cette taxe est perçue par l'EPCI.

Aussi, à compter de 2025, un coefficient multiplicateur de 1,05 est appliqué à cette taxe (délibération n°20240914 du 26/09/2024).

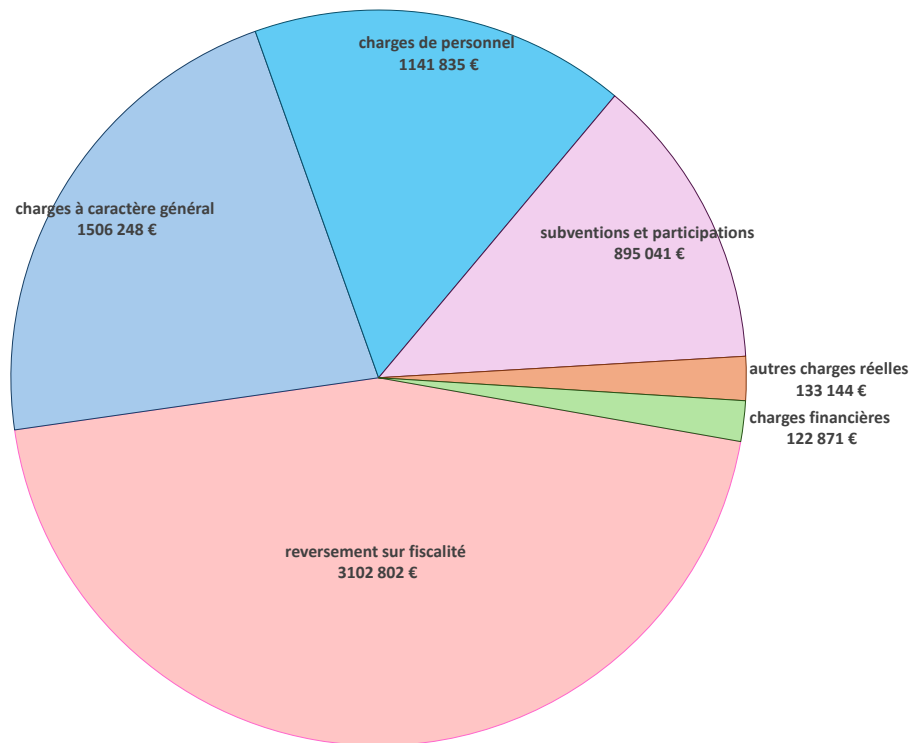
Taxe de séjour

La taxe de séjour est prélevée par personne et par nuitée selon la catégorie d'hébergement par l'hébergeur et reversée à la collectivité. 10 % du produit de la taxe de séjour est reversé au Conseil Départemental de la Sarthe.

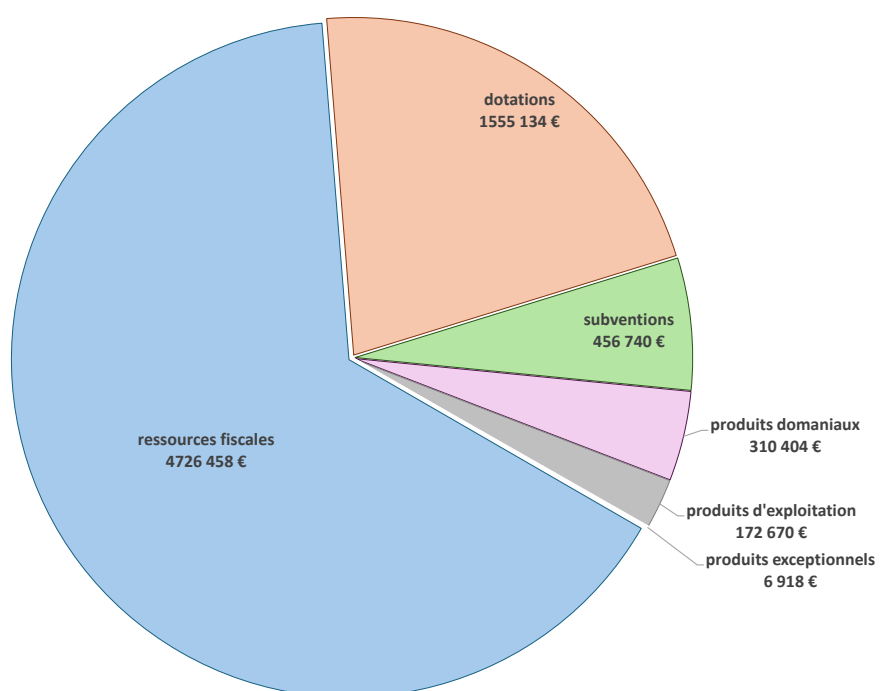
CATEGORIES	TARIFS
Palaces	0,88 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,88 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,88 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,66 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,44 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,33€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,33€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (taux applicable au coût par personne et par nuitée, hors taxes) Montant plafonné au tarif le plus élevé de la collectivité, soit 0,88€	2,75%

Les Recettes et Dépenses de fonctionnement 2025

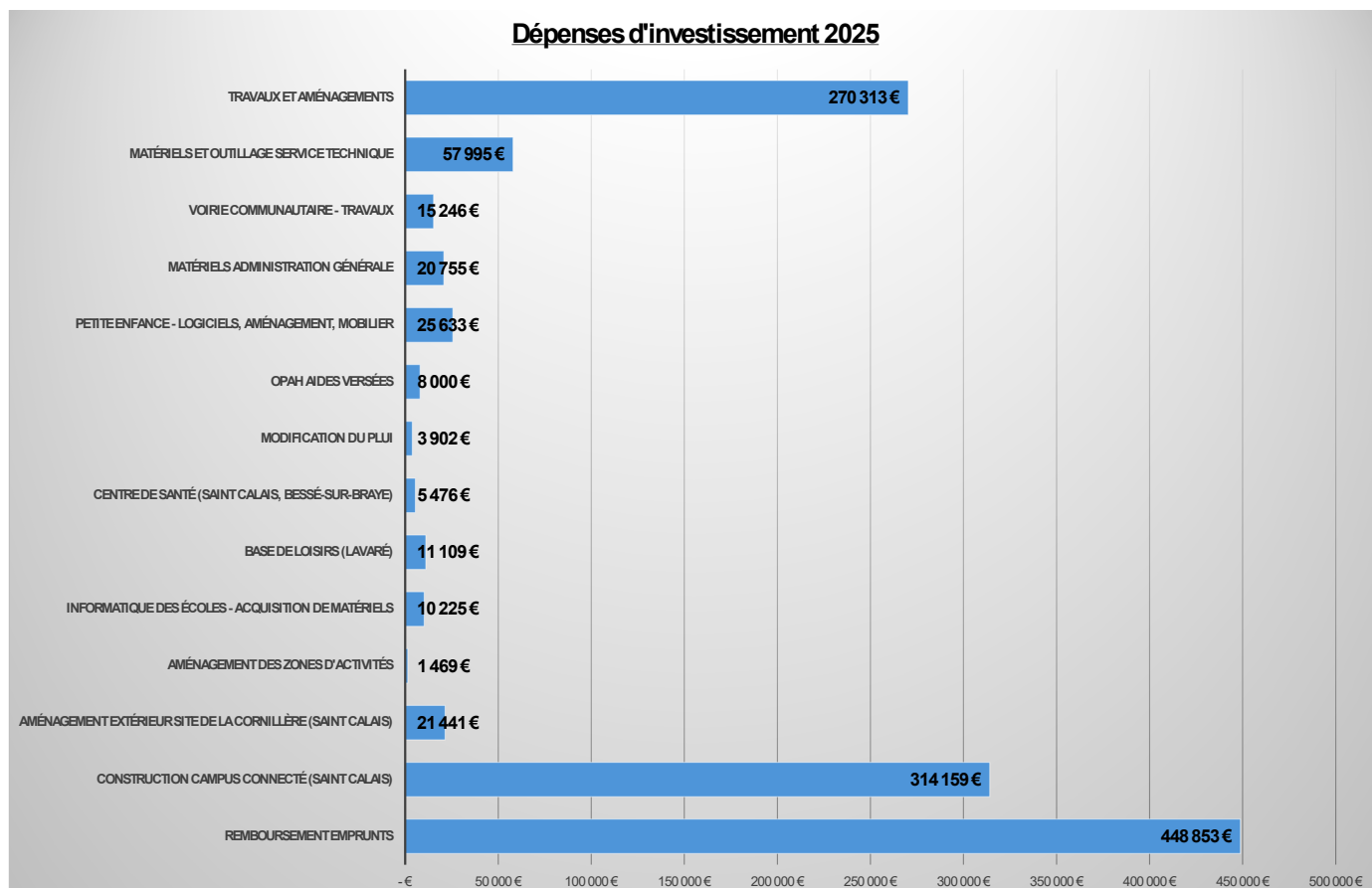
Dépenses réelles de Fonctionnement
(hors ordures ménagères et SPANC)
Année 2025



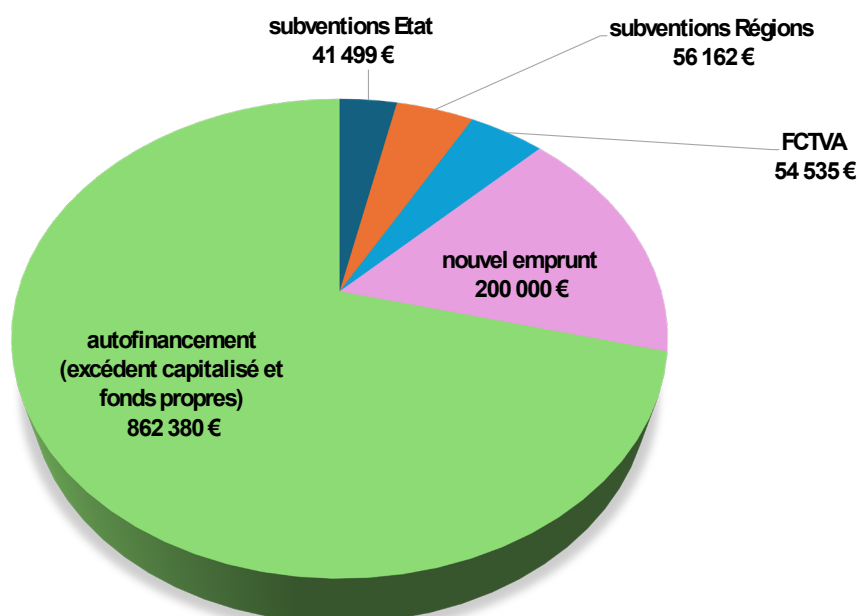
Recettes réelles de Fonctionnement
(hors ordures ménagères et SPANC)
Année 2025



L'investissement 2025



Ressources d'investissement 2025





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayne
et de l'Anille**

**10 rue Saint-Pierre
72120 Saint-Calais**



**www.cc-vba.com
02 43 35 11 03**